

Diplomatie et religion en Alsace au temps du cardinal de Fleury (1726-1743)

Claude Muller



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/alsace/1529>

DOI : [10.4000/alsace.1529](https://doi.org/10.4000/alsace.1529)

ISSN : 2260-2941

Éditeur

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2006

Pagination : 129-173

ISSN : 0181-0448

Référence électronique

Claude Muller, « Diplomatie et religion en Alsace au temps du cardinal de Fleury (1726-1743) », *Revue d'Alsace* [En ligne], 132 | 2006, mis en ligne le 15 novembre 2011, consulté le 20 juin 2020. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/1529> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/alsace.1529>

Ce document a été généré automatiquement le 20 juin 2020.

Tous droits réservés

Diplomatie et religion en Alsace au temps du cardinal de Fleury (1726-1743)

Claude Muller

- 1 « Notre voisinage de l'Allemagne ne nous rend guère plus savant sur ce qui s'y passe. Ce n'est point que nous n'ayons des nouvelles, mais celles qui nous viennent sont contraires », déclare, de Saverne, le cardinal Gaston de Rohan, prince-évêque de Strasbourg, au cardinal Hercule André de Fleury¹, premier ministre de la France, le 29 juin 1741².
- 2 La « frontière d'Alsace » constitue, à cette date, l'une des lignes maîtresses de l'échiquier diplomatique français, à double titre. Tout d'abord la province, entrée tardivement dans le royaume de France, paraît mal intégrée : « Il semble que nous regardions l'Alsace comme un dépôt que nous devons remettre un jour à l'Allemagne »³, se désole un rapporteur en 1727. Ensuite la monarchie française recherche des hommes, au fait des affaires d'Allemagne, pour réaliser la chimérique extension au-delà du Rhin : « Le sieur Kunsser est un homme vif, qui a de l'esprit, une espèce de capacité et connaissance des constitutions de l'Empire ; bien auprès de son maître, il est très capable de bien servir Votre Eminence... Il démêlera à merveille tout ce qui se passera parmi les cercles et les princes du Rhin, mais je ne puis croire qu'il puisse se livrer entièrement, de bonne foi, au hasard de perdre sept à huit mille livres de rentes qu'il tire du bailliage d'Emmerding, peu éloigné de Fribourg en Brisgau, que lui a donné le margrave de Bade-Durlach »⁴, note le gouverneur militaire de l'Alsace le 20 août 1727.
- 3 Une Alsace insuffisamment française, mais une Alsace indispensablement nécessaire pour pénétrer l'Allemagne, tel est le paradoxe qui surgit du dépouillement du fonds Alsace conservé aux archives du ministère des Affaires étrangères qui, de plus, fait apparaître, sans doute de façon inattendue, l'omniprésence du fait religieux ou plutôt politico-religieux. Aussi a-t-il paru opportun de présenter cette documentation inédite qui, pour une partie, renouvelle notre connaissance et, pour une autre partie, évoque des événements connus de l'historiographie régionale, en y apportant un nouvel

éclairage. Elle met en lumière bien des personnages connus, au point que cette étude s'apparente à une galerie de portraits, de ceux qui en Alsace marient habilement leurs intérêts privés avec ceux de la France.

Les interlocuteurs du ministère des Affaires étrangères à Paris

- 4 Aspirant profondément à la paix, le cardinal de Fleury reste au pouvoir du 11 juin 1726, après la disgrâce du duc de Bourbon, jusqu'à son décès survenu le 29 janvier 1743, soit dix-sept années consécutives. Si son programme a été qualifié « d'empirique », il s'appuie sur une équipe stable : dix personnes suffisent à remplir tous les ministères pendant le temps qu'il gouverne. Aux Affaires étrangères, se succèdent Germain Louis de Chauvelin⁵, en poste de 1727 à 1737, et Jean Jacques Amelot de Chaillou⁶, en fonction de 1737 à 1744. Le premier, ancien magistrat, brillant orateur, ose parfois s'opposer au trop grand amour de la paix du cardinal de Fleury et paraît disposé à accepter des risques. Le second, un homme petit, bégayant, placé pour ne pas faire d'ombre au maître, passe pour un travailleur, qui aime œuvrer seul avec le roi. C'est à ces deux ministres et au cardinal de Fleury qu'aboutit la correspondance présentée ici⁷.

L'œil du roi dans la province : l'intendant

- 5 Les intendants de l'Alsace au XVIII^e siècle sont connus grâce aux travaux de Georges Livet⁸. Quelques rares documents permettent de compléter les traits de leur personnalité. Débutons par Louis Achille Auguste de Harlay de Cely⁹. Le maréchal Du Bourg le décrit en ces termes le 12 juillet 1726 : « Il y a une attention continuelle. Nous vivons dans la meilleure intelligence du monde. Il est d'un accès facile, écoute ce qu'on lui dit et répond raison avec douceur. Il est surtout désintéressé, fait très rare ; on doit en faire cas. Son premier secrétaire se nomme Ploux¹⁰ (sic), frère cadet du sieur Ploux, qui est actuellement ici et vient de sortir de chez le garde des sceaux, où il était premier commis. Le sieur Ploux n'est pas si docile, ni traitable que de Harlay, son maître. Il est rustre, brutal, entêté de ses avis qui l'emportent ordinairement sur ceux de Harlay, sur lequel il a pris un ascendant qui serait bon qu'il fut modéré. Il travaille assez bien à ce qu'on dit. Apparemment c'est le travail qui soulage son maître qui fait qu'il se laisse aller à lui plus qu'il ne devrait. Harlay est très zélé pour ce qui regarde le service du roi. Il n'est point de jour que nous ne voyons et ne parlions de ce qui regarde les intérêts de Sa Majesté ! Si l'on pouvait l'assujettir personnellement un peu plus au travail et une expédition prompte, cela serait merveille pour les pauvres habitants de cette province. Pour ce qui concerne sa vie privée, il est toujours de très bonne conduite et point malfaisant¹¹ ».
- 6 De Harlay écrit pour sa part au ministère le 17 avril 1727 : « Je suis arrivé dans mon département le 2 de ce mois. Tout y est fort en état. Les préparatifs s'y continuent avec grande attention... Au travers des bruits de guerre qui subsistent de part et d'autre de cette frontière, ceux de paix commencent à percer assez sérieusement malgré le feu et l'animosité de quelques partis intéressés. Je vis hier le général qui commande au fort de Kehl. Il m'a paru persuadé d'un accommodement prochain entre le roi et l'empereur son maître. Il m'assura que l'on a en Allemagne une grande confiance dans la sagesse et la modération des conseils de Votre Eminence et dans son esprit de justice¹² ».

- 7 Une dernière missive de Harlay, du 31 janvier 1728, au cardinal de Fleury, peut être mentionnée : « L'Electeur palatin qui avait été fort mal d'une rétention d'urine est beaucoup mieux et hors de danger, mais il est fort affligé de ce que sa fille vient d'accoucher d'un fils mort dans le corps de la mère. Cela pourrait changer la situation de cette Cour en cas de mort de l'Electeur palatin. L'Electeur de Trèves pourrait user de ses droits pour le Palatinat, faute de mâles »¹³. Anticiper, c'est gouverner.
- 8 Après Harlay, voici Brou¹⁴, lequel se plaint au ministère le 8 avril 1738 : « Quoique l'extérieur du maréchal Du Bourg me témoigne toujours assez de confiance, il m'est revenu par plusieurs voies différentes qu'il écrivait à Votre Eminence contre moi. Je jouis grâce à Dieu d'une très bonne santé, je ne suis jamais malade, je reste à cheval tant qu'on veut... En quarante ans, cette province a toujours été confiée à des conseillers d'Etat ; la nécessité où se trouve un intendant d'être en relations avec tous les princes d'Allemagne semble exiger cette distinction ». Et de fulminer « d'être sacrifié à des gens qui ne méritent en vérité ni d'être écoutés, ni d'être ménagés »¹⁵.

Un pouvoir parallèle : le maréchal Du Bourg et les Klinglin

- 9 Plus peut-être que l'intendant, c'est le gouverneur de la province d'Alsace, Léonore Marie du Maine comte Du Bourg¹⁶, qui semble un interlocuteur privilégié du ministère des Affaires étrangères. Le 16 juillet 1726, de Strasbourg, le voici qui commence une missive par des considérations générales : « Il y aurait pour le bien du service d'empêcher la noblesse de cette province d'envoyer leurs enfants dans l'Empire où ils trouvent d'abord à se placer, soit dans le militaire, soit dans l'Eglise, où il y a de grands établissements à faire, surtout les chapitres qui sont très considérables ».
- 10 On pourrait croire que le but de Du Bourg est de faire regarder la noblesse alsacienne vers Paris, mais il n'en est rien. Il se préoccupe tout simplement de l'établissement du fils de sa future seconde épouse, Armand Gaston Félix d'Andlau¹⁷, filleul du cardinal de Rohan, dont il porte les deux premiers prénoms : « Si l'abbé d'Andlau, d'une des premières maisons d'Alsace, en troisième année de théologie au collège de Navarre, pouvait obtenir une place convenable, cette grâce produira un grand effet dans la province dans l'espoir que chacun aura d'en avoir à son tour. Le cardinal de Rohan, dont l'abbé d'Andlau est le filleul, a eu la bonté de le faire examiner très soigneusement par l'abbé de Pinans, tant pour son savoir que par sa sage conduite, dont il a rendu compte très avantageusement. Le cardinal de Rohan en a informé Millain. La reine protège fort l'abbé d'Andlau, de même que leurs altesses polonaises. Le roi Stanislas a pour lui des bontés infinies ». Et Du Bourg de conclure : « Le père d'Andlau a toujours parfaitement bien servi le roi et le sert encore tous les jours à la tête du corps de la noblesse de la Basse Alsace, dont il est l'ancien. Il a deux de ses fils capitaines et plusieurs filles. Il n'a qu'un bien très médiocre et s'il n'est aidé et secouru promptement il ne pourrait subvenir et soutenir son fils l'abbé dans ses études à Paris. Ce serait dommage de ne pas pousser ce jeune homme dans l'Eglise ayant les talents convenables pour y réussir¹⁸ ».
- 11 La correspondance du maréchal laisse apparaître quelques événements politiques de l'époque. Le 20 mai 1727, il félicite, en parfait courtisan, le cardinal de Fleury « du grand coup d'Etat qu'il vient de faire en forçant les puissances de l'Europe, au point d'avoir signé les préliminaires d'une paix qui lui rendra sa tranquillité »¹⁹. Le 6 septembre 1729, Du Bourg évoque « l'heureux accouchement de la reine » et la joie

qu'il provoque à Strasbourg : « Tout courait dans les rues, criant que nous avions un Dauphin. J'ai répandu cet événement chez nos voisins par cent cinq coups de canon que j'ai fait tirer et, à l'entrée de la nuit, par trois salves de toute notre artillerie et infanterie sur nos remparts. Jamais poudre ne fut brûlée à une occasion si intéressante »²⁰.

- 12 Les honneurs récompensent le vieux soldat : « D'Angervilliers²¹ me mande que le roi m'a honoré du gouvernement de la province d'Alsace, vacant par la mort d'Huxelles »²², écrit-il le 14 avril 1730²³. Et sa famille : « Le cardinal de Rohan nous a mandé aujourd'hui les bontés infinies avec lesquelles Votre Eminence lui a fait espérer la première place d'aumônier vacante chez le roi pour l'abbé d'Andlau. Je la supplie de me permettre de lui en faire mes sensibles remerciements... J'ai fait tous les efforts qui ont dépendu de moi pour l'élever du mieux qu'il m'a été possible convenablement au parti ecclésiastique qu'il a pris selon sa naissance. Je continuerai pour qu'il se rende digne de la puissante protection de Votre Eminence²⁴ », ajoute Du Bourg le 4 avril 1732. Les sollicitations se poursuivent le 16 août 1732 : « Votre Eminence sait que je me suis dépouillé de tout en faveur de mes enfants, ne m'étant réservé pour ma subsistance que les bienfaits du roi »²⁵. Puis le 4 octobre 1732, il quémante pour « la maréchale qui n'a plus que 6 000 livres de rentes »²⁶.
- 13 Le gouverneur adresse de nombreux renseignements sur les personnalités œuvrant en Alsace. Ainsi en est-il d'Antoine Du Portal²⁷, ingénieur en chef, le 26 décembre 1730 : « Le caractère du susdit paraît d'abord un peu important, rempli de bonne opinion de lui, mais au fond je l'ai toujours trouvé bon et galant homme, zélé, affectionné au service du roi, épargnant. Quant à sa capacité, je ne crois pas que Sa Majesté en possède présentement de meilleur que lui. Il cherche avec assiduité de faire de bons marchés. Ses opérations pour les fortifications me paraissent excellentes, c'est-à-dire celles que je le vois faire en cette province depuis vingt-quatre ans... Pour Strasbourg, ville si capitale pour le destin de la chère province, ces fortifications qui étaient des plus mauvaises commencent à devenir meilleures... Il est de nécessité indispensable de fortifier Huningue mieux qu'il n'est sur le côté qui regarde la ville de Bâle. Cette ville perdue, un ennemi en force se transporterait facilement à Belfort qui ne résisterait pas longtemps... Du Portal suivait de près le savoir de feu Vauban »²⁸. Le 12 janvier 1731, Du Bourg informe le ministère qu'il envoie un homme à Vienne pour porter un paquet, « ce qui n'est pas si facile en cette ville. Il partira demain. Je lui ai donné 440 livres pour payer les chevaux de poste et sa nourriture »²⁹.
- 14 Retour aux nouvelles du temps. Le 29 octobre 1733, Du Bourg, de Strasbourg, informe le ministère « de la prise de Kehl par le maréchal de Berwick »³⁰. Puis cinq ans plus tard, le 20 octobre 1738, le cardinal de Rohan écrit à propos du gouverneur : « Je suis arrivé ici dans des grandes inquiétudes sur la santé du maréchal Du Bourg. On m'annonçait sa fin comme très prochaine, mais grâce à Dieu je n'ai point trouvé les choses en cet état. La goutte a disparu, nulle fièvre, nulle chaleur à la tête qui est toute entière, du sommeil et de l'appétit. Il lui est survenu à la vérité un accident considérable ; il a uriné du sang et des glaires avec douleur. Cet accident qui a cessé à trois fois est trois fois revenu ; il en est inquiet et agité. Les médecins le sont aussi... Il en résulte que si le maréchal Du Bourg ne guérit pas, au moins il ne menace pas une ruine prochaine. J'ai cru devoir en rendre compte à Votre Excellence »³¹. Du Bourg a encore suffisamment de forces pour remercier, le 21 novembre 1738, parce que le fils du comte d'Andlau a tenu le Dauphin sur les fonts baptismaux³². Mais Du Bourg décède en janvier 1739 ; il est

remplacé par le maréchal de Broglie³³, lequel note le 28 avril 1739 : « J'ai lieu d'être satisfait des démonstrations de joie que les gens de tous états de la Haute et Basse Alsace me témoignent de m'y voir... Quand il y aura quelque chose sur cette frontière, je ne manquerai pas d'informer Votre Excellence en droiture »³⁴.

- 15 Dans le sillage de Du Bourg, mentionnons ses deux beaux-frères, François Joseph de Klinglin³⁵ et Christophe de Klinglin³⁶. C'est le premier nommé qui intervient le plus auprès du ministère. Le voici qui envoie, en 1728, un mémoire, en qualité de préteur, contre la prétention du cardinal de Rohan « au sujet d'exemption de son palais épiscopal »³⁷. Le 19 avril 1730, François Joseph Klinglin note : « Plusieurs accès de fièvre que j'eus à Paris et la crainte de m'y laisser surprendre par une maladie de langueur m'ont forcé à précipiter mon retour en ce pays-ci, sans pouvoir avoir le bonheur de recevoir vos ordres. Dans ma route, j'eus le malheur d'être versé avec la chaise de poste dans un fossé. Ce nouvel accident m'a mis pendant trois semaines entre la vie et la mort par rapport aux coups violents que je reçus dans cette malheureuse chute »³⁸. Personnage entier, Klinglin ne cesse de se heurter aux uns et aux autres : « J'ose même confier avoir entrevu dans Brou des dispositions qui, quant à ce point, ne cadrent pas tout à fait avec mes sentiments », écrit-il le 29 septembre 1731³⁹.
- 16 Ses missives évoquent aussi la conjoncture. Le 28 novembre 1733, il apprend au ministère que « la défense faite par la déclaration de guerre aux sujets de sa Majesté d'avoir aucun commerce avec ceux des états de l'Empereur paraît représenter au premier abord de vives alarmes aux négociants de cette ville ». La réponse lui vient de Versailles le 4 décembre 1733 : « Ils peuvent continuer leur commerce avec la même liberté et tranquillité »⁴⁰. Pour Klinglin, le 4 avril 1734, « les ennemis sont plus résolus que jamais »⁴¹. Le préteur note encore le 4 août 1737 : « Votre Excellence ayant cédé la plus grande partie de son vin du Rhin au roi, qu'elle ne désapprouve pas que j'ai pris la liberté de lui envoyer un échantillon d'un vin du Rhin dont Elle a goûté pendant mon dernier séjour à Paris et qui passe pour le grand vin qui vient sur les bords du Rhin »⁴². Et de conclure que si le vin devait avoir l'agrément du ministre, il se charge de le pourvoir.
- 17 Comme tous les interlocuteurs, Klinglin adresse ses vœux de Nouvel An au ministre. De Strasbourg, le 28 décembre 1738, il signale à Amelot : « Sur ce que divers arrangements domestiques exigent ma présence à Paris, je fais état de m'y rendre vers la fin du mois prochain. Que Votre Grandeur veut bien m'honorer de ses ordres en ce pays-ci, je la supplie de le faire dans cet intervalle »⁴³. Le 18 janvier 1742, le préteur envoie au ministère un état des élections : « L'alternative y a été observée exactement comme Votre Excellence pourra le remarquer. Wenck, ancien ammeestre, a été élu pour exercer la régence, ayant accompli ses cinq années de vacance. Le 9, toute la bourgeoisie s'est assemblée par tribu sur la place au-devant de l'église catholique et elle a prêté le serment de fidélité à Sa Majesté et d'obéissance au magistrat »⁴⁴. « Je ne puis que louer votre zèle », répond, le 24, le ministre⁴⁵. Notons encore que Klinglin évoque, le 23 avril 1744, « un négociant à Vienne qui depuis plus de trente ans commerce avec des vins de France pour les Cours étrangères »⁴⁶. Fournit-il aussi des renseignements ?
- 18 Après le préteur François Joseph Klinglin, passons à son frère cadet Christophe Klinglin, dont le train de vie fastueux équivaut à celui de son aîné, mais nécessite un soutien constant. C'est Du qui l'évoque déjà le 23 août 1732 : « Il y a environ huit ans que roi perdit ici en la personne de feu de Klinglin⁴⁷, préteur royal de cette ville, un sujet aussi zélé et fidèle à son service que rempli d'habileté et de savoir. Il ne laisse que peu de

bien à ses enfants. Le cadet, second président du Conseil souverain d'Alsace, chargé de six enfants et d'une dépense très considérable pour soutenir la dignité de son emploi, malgré une parfaite économie, se trouve fort embarrassé dans ses affaires, ce qui fait qu'il a très humblement recours à vous pour vous supplier d'obtenir de Votre Excellence en sa faveur une augmentation de pension. Celle qu'avait son père était de trois mille livres. A sa mort, il lui en fut accordé une de mille cinq cents avec espérance du total après avoir servi encore quelques années. En voilà huit d'écoulées pendant qu'il s'est comporté avec distinction ce qui lui donne lui d'espérer que vous voudrez bien avoir la bonté de le protéger. Le sujet en est si digne que je ne puis me dispenser de m'y intéresser véritablement »⁴⁸.

- 19 Le premier ministre décédé, Christophe Klinglin émarge encore dans la rubrique des frais, début 1746. Le magistrat avait envoyé au ministère une protestation, parce que « le contrôleur général n'a pas jugé à propos d'accorder au président de Klinglin le dédommagement qu'il lui avait demandé pour les frais de son séjour qu'il a fait à Paris par l'approbation de Mgr le chancelier ». L'argumentation mérite d'être reproduite : « Ce n'est point de son fait qu'il a été forcé de résider deux années à Paris, mais cela est dû à la longue maladie du rapporteur Perrier, puis sa nomination à l'intendance de Poitiers ». Le magistrat prétend « avoir déboursé trente mille livres, alors que sa famille est nombreuse et sa fortune médiocre ». Le contrôleur estime que ce n'est pas aux communautés de supporter la dépense ». A cela Klinglin réplique qu'il ne « demande aucune indemnité, mais une partie de ses déboursés... Sa ruine ne doit pas être la récompense de son zèle. Sa députation a suivi d'assez près la commission dont il avait été chargé par le roi pour les limitations de la Lorraine, à l'occasion de laquelle il a dépensé sur place plus de trente mille livres pour se soutenir avec honneur vis-à-vis des ministres de l'Empereur. Le cardinal de Fleury, content de sa conduite, avait fait espérer une abbaye à son fils »⁴⁹.
- 20 Relevons encore cette missive de Christophe Klinglin du 5 mai 1748, envoyée de Colmar : « La décision paraît trop importante pour la laisser juger sans avoir reçu l'ordre du roi »⁵⁰, preuve que la guerre, la diplomatie et le droit paraissent bien indissociablement liés dans la première moitié du XVIII^e siècle.

L'omniprésence du cardinal Gaston de Rohan, prince-évêque de Strasbourg

- 21 Celui qui écrit le plus au ministère des Affaires étrangères – du moins celui dont la correspondance conservée est la plus abondante – est le cardinal Gaston de Rohan⁵¹, prince-évêque de Strasbourg. Plus d'une centaine de missives mettent en lumière un ecclésiastique au courant de tout, ayant un avis sur tout, dont l'aimable badinage courtisan ne doit pas masquer qu'en diplomatie anticiper s'avère une arme redoutable. Par son réseau de relations, cultivé par les fastes déployés au château de Saverne⁵², et son état d'homme d'Eglise susceptible de recueillir les confidences (les confessions ?), le cardinal sait beaucoup de choses avant tout le monde.
- 22 Pendant quarante-cinq ans sur le trône de saint Arbogast, de 1704 à 1749, il se pose comme le véritable homme fort de la province, peut-être avant l'intendant même, dans la mesure où celui-ci ne reste pas longtemps en place. Autant le prince-évêque de Bâle, responsable religieux de la Haute Alsace, brille par son absence dans le fonds, autant celui de Strasbourg y apparaît omniprésent. Il est évidemment impossible de

reproduire, dans le corps de cet article, l'intégralité des dépêches de Gaston de Rohan. Il n'est pourtant pas inutile de présenter ici quelques bribes de ses écrits, en rappelant que depuis 1713, le cardinal est grand aumônier de France et qu'il marie à Fontainebleau, le 5 septembre 1725, Marie Leszczinska à Louis XV⁵³.

- 23 Enumérons ces missives. Le 18 juin 1726, le prince-évêque note : « J'ai été touché et affligé de la nouvelle que je viens d'apprendre. Je n'en ai pas moins été touché de l'attention avec laquelle vous avez bien voulu m'en faire part. Je demande à Dieu de mon cœur que cet événement tourne à sa plus grande gloire, au bien de l'Etat et à l'avantage du roi, pour lequel vous me connaissez un attachement qui rien ne peut jamais balancer. Ma goutte, quoique moins douloureuse, me laisse encore dans un état assez misérable »⁵⁴. Suit, le 21 juin 1726, une préoccupation concernant son évêché, particulièrement l'Outre-Forêt : « Mon unique objet est de faire rétablir dans mon diocèse, par rapport à la religion, les usages et les règles que le feu roi y avait établi et qui y avait été observé plus de trente ans, sans qu'on n'y est donné aucune atteinte. Le discours, que le roi a tenu dans son conseil et qui mérite l'applaudissement de tous les gens de bien, ne me permet pas de douter que vous n'approuviez mes vues »⁵⁵.
- 24 En 1729, c'est l'élection de l'abbé d'Ebersmunster qui intéresse le cardinal. Le 18 février 1729 parvient une pétition des bénédictins, présentée par le prier Ildephonse Beck, signalant qu'en 1725 le choix des religieux s'était porté sur le P. Candide Mader, décédé trois mois après son élection, et que depuis aucune élection d'abbé ne s'est tenue. La pétition est accompagnée d'un mot de Rohan, du 6 mars 1729 : « La demande des religieux est très juste. Les raisons qui ont engagé Sa Majesté à suspendre l'élection et les vues qu'elle a eues en le faisant sont dignes de sa piété et de son amour pour le bien, mais il est temps que cette affaire finisse d'une façon ou d'une autre. Rome ne peut pas se plaindre de n'avoir pas eu le loisir de l'examiner »⁵⁶. En fait, cette affaire est liée aux problèmes des églises mixtes⁵⁷, comme nous l'apprennent deux documents postérieurs. Un mémoire anonyme, non daté, indique : « On appelle curés royaux des ecclésiastiques qui sont chargés d'administrer les villages où les ministres luthériens possèdent les revenus des cures. Ces ecclésiastiques reçoivent du roi par chaque année 400 livres. C'est par leur ministère que le nombre des catholiques s'accroît tous les jours et sans eux le luthéranisme pourrait regagner le terrain qu'il a perdu. Il en coûte à Sa Majesté 24 000 livres⁵⁸ pour le seul diocèse de Strasbourg, sans parler des diocèses de Bâle et de Spire qui s'étendent aussi sur l'Alsace ». Le cardinal avait annoté ce mémoire, en suggérant que cette somme « ne soit pas à la charge du roi », mais qu'il serait possible « d'employer le revenu des abbayes » rappelant que les « paiements retardés poussaient les ecclésiastiques à abandonner »⁵⁹ et qu'on « laisse des religieux s'établir ». Le retard de la nomination à Ebersmunster semble lié à l'exploration de cette piste⁶⁰.
- 25 Le 2 septembre 1730, Gaston de Rohan écrit au ministère : « Je compte d'aller à Strasbourg pour le Te Deum et pour quelques affaires qui demandent ma présence. Je reviendrai ici pour faire le sacre de l'évêque de Paris. J'attends ici nombre de prélats qui joints à ceux qui y sont déjà pourraient former un concile, mais il n'y en sera point formé, je vous rassure : Palerme, Neustatt encore chanoine à Strasbourg né Manderscheid, Verdun, Toul, Vienne, Reims. Cela ne laissera pas de faire nombreux. Je vous supplie d'instruire de ce détail le cardinal de Fleury ». Deux semaines plus tard, Rohan indique la présence de l'archevêque de Vienne⁶¹ à Saverne, ajoutant de manière sibylline : « Je veux vous confier que l'on m'a dit que le roi Auguste de Pologne n'a

donné à personne la nomination au cardinalat »⁶². Retour sur Ebersmunster fin décembre 1730 : « L'évêque de Lausanne ne paraît pas bien informé, ni de ce qui se passe présentement à Rome par rapport à l'abbaye d'Ebermunster, ni de ce qu'il pourrait espérer de Sa Majesté en cas qu'il plût au roi de lui donner cette abbaye pour en être pourvu en commande »⁶³.

- 26 Trois missives datent de mai 1732. Le 7 mai 1732, le cardinal écrit : « La goutte m'a fait plus de peur que de mal. Deux jours de repos m'ont presque délivré. Je compte d'aller demain à Versailles et revenir après demain et de partir lundi et mardi. J'ai cru devoir envoyer la copie que j'ai reçue des convocations adressées aux chanoines capitulaires de l'église de Strasbourg. C'est pour le 10 juin. Vers le 30 de ce mois, j'essayerai de vous instruire des choses et vous aurez le temps de me faire savoir les intentions de Sa Majesté. J'attends l'arrivée de M. Rohan pour me réjouir de la grâce que le roi vient de faire à M. de Soubise et pour en faire mes très humbles remerciements au cardinal de Fleury et à vous ». Retour sur la question le 21 mai 1732 : « Vous savez que cette élection est placée au 10 du mois prochain. Si Sa Majesté a quelque chose à m'ordonner, je suivrais fidèlement ses ordres ; s'il survient quelque changement, j'aurai l'honneur de rendre compte... L'enflure de mes jambes a considérablement augmenté par la fatigue du voyage ».
- 27 La dernière de ces missives⁶⁴ date du 31 mai 1732 : « Je n'aurai l'honneur de vous écrire que très peu de choses, quoique j'eusse assez de matières à traiter avec vous. En voici la raison. Il a fallu mettre fin à cette enflure de jambe qui m'inquiète. Le moyen s'en est présenté. C'est une attaque de goutte très vive accompagnée de fièvre et qui me tient au lit depuis cinq jours sans en pouvoir sortir. Réellement, toute l'affaire s'est portée au pied et j'espère que ce mal fort sensible dans ce moment va produire un bien. Mais ne laissez pas mourir le pape, quant à présent, car assurément je ne pourrais vous offrir mes services. L'élection future de Reims se prépare et se confirme chaque jour de plus en plus. J'ai déjà nombre de procurations en blanc qui me sont adressées. Ainsi, je compte que c'est une affaire sûre et, ce qui me fait le plus de plaisir, c'est qu'elle est selon le désir du cardinal de Fleury et les vôtres, et qu'elle se fait pour ainsi dire toute seule, comme on le disait autrefois de certains couplets de chansons qui parurent contre feu la princesse de Montauban... Le prince de Birkenfeld se tient plus assuré que jamais des succès de son affaire. L'appui des protestants ne lui laisse presque aucun doute. Et je prévois que, du caractère dont il est, il sera difficile de le tirer du point de vue où l'on l'a mis. Il sera à Saverne le 6 du mois prochain... Si les affaires de Grovembrock le conduisent à la Palatine⁶⁵ et qu'il put passer ici le 9 ou le 10, je lui dirai l'état des choses. Je souhaiterai que le ministre passe ici. En travaillant un couple d'heures, le procureur des jésuites, lui et moi, nous avancerions plus qu'on ne fera par des conférences et par des écritures qui, lorsqu'aucun tiers ne s'en mêle, laissent les parties intéressées dans leurs préjugés ». Le secrétaire du cardinal ajoute, le 12 juin 1732 : « Le cardinal vous prépare une lettre pour vous informer de l'élection. Les pieds sont encore bien malades »⁶⁶. Mais cette pièce n'est pas conservée dans le fonds.
- 28 Au début de l'année 1734, parvient au ministère une lettre de Nicolas Delfis⁶⁷, abbé de Lucelle, demandant la permission d'envoyer deux cisterciens à Salem pour y étudier. Le prince évêque de Strasbourg soutient la requête et écrit au ministère : « Le parti que vous voulez prendre sur la demande de l'abbé de Lucelle me paraît excellent. Rien ne convient mieux que de faire dépendre le succès de cette demande du caractère qu'on peut trouver dans les sujets que l'on se propose d'envoyer hors du royaume. Par là le

droit de l'abbé est conservé ». Et Rohan de conclure : « Si cela regardait mon diocèse, je me flatte que j'aurai la principale part à l'examen. L'évêque de Bâle n'a pas les mêmes droits pour le prétendre », affirmation nette du sentiment de supériorité du cardinal. La missive se termine par un post-scriptum : « Je vais à Paris jusqu'à vendredi et passerai devant votre porte sans y entrer »⁶⁸. Trois ans plus tard, le cardinal demande, le 9 septembre 1737, qu'on lui envoie « le mémoire des deux chanoines de Surbourg »⁶⁹. Une lettre du 14 septembre 1737 de Rathsamhausen indique que le cardinal a présidé le 26 août l'élection de l'abbé de Murbach⁷⁰.

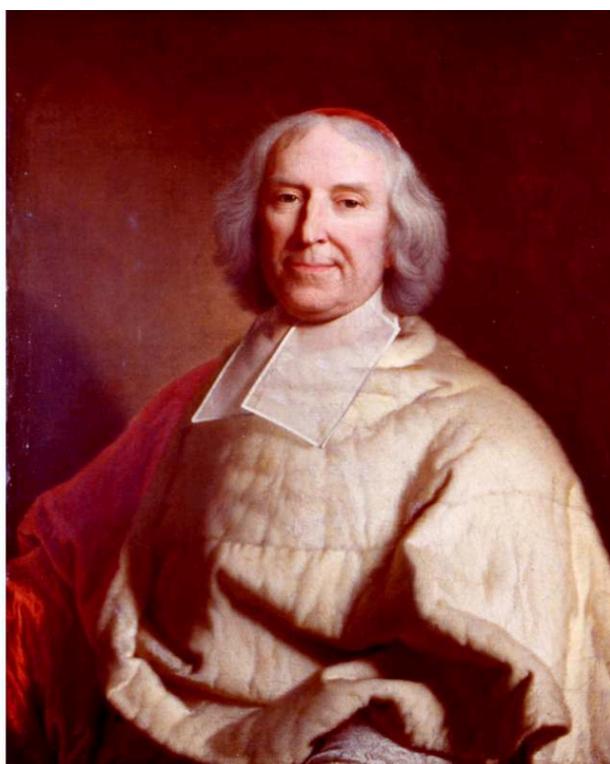
- 29 Le 10 octobre 1738, Gaston de Rohan évite « d'importuner Votre Excellence par des lettres. Mais j'espère qu'on lui rend compte de toutes les affaires qui passent par mes mains et qui, grâce à Dieu, s'arrangent de façon à ne vous causer aucun embarras »⁷¹. Suit, le 20 octobre 1738, un bulletin de santé, potin mondain non sans conséquence diplomatique : « Je vis hier le chirurgien major de Strasbourg. Il revenait de Rastatt, il y est retourné. Le matin, il a fait l'opération de la fistule à Louis de Baden ; de la manière dont il m'a parlé, l'opération a été considérable ; cependant elle n'a pas été complète et il faudra y revenir. Il m'a dit en même temps que la jeune princesse de Baden, épouse du prince cadet, était grosse. L'aîné n'a point d'enfant mâle ; il est fort à souhaiter que le cadet en ait pour conserver les biens dans la branche catholique »⁷².
- 30 De Saverne, le prince-évêque de Strasbourg note le 14 décembre 1739 : « La santé du pape, selon mes nouvelles, est bien mauvaise. A peine ose-t-on le remuer dans son lit pour raccommode ce lit et pour les besoins journaliers du malade on a recours à des précautions insignes. Je compte vous revoir le 20 janvier. La saison n'est pas agréable pour voyager »⁷³. Nouvelles du cardinal lui-même le 7 novembre 1740⁷⁴ : « Je dois dire sur le témoignage de nos habiles médecins et chirurgiens de Strasbourg que, dans une quinzaine de jours, il ne restera que deux grandes mouches noires, pour ne pas dire deux emplâtres, l'une au-dessus du sourcil et l'autre sur la paupière. La mort de l'Empereur⁷⁵ est un événement dont les suites pourraient embarrasser tout autre que Votre Eminence. J'ai ordonné des prières pour l'âme de ce prince dans la partie de mon diocèse qui est dans l'Empire. Quant à l'autre partie qui est en-deçà du Rhin, ma règle est de ne rien faire sans ordre. Vous n'avez point oublié tout ce qui fut fait Vienne à la mort de Louis XIV. C'est comme grand aumônier que je lâche ce petit mot... J'avouerai que j'ai besoin de repos. J'ai de plus beaucoup de devoirs à remplir dans mon diocèse. D'ailleurs quelque séjour ici peut contribuer à réparer les brèches que le voyage de Rome a fait à mes affaires, mais j'ai en même temps la plus vive impatience de faire ma cour au roi et à porter mes hommages à Votre Eminence. Je concilierai l'un et l'autre, s'il plaît à Dieu »⁷⁶.
- 31 Le flot des missives de Rohan ne se tarit pas. C'est de Plombières⁷⁷ que le cardinal écrit le 20 septembre 1741 : « J'y ai séjourné pendant plus de trois semaines et je puis me flatter d'avoir pris les eaux avec quelque succès. J'en pars dans le moment pour retourner dans mon diocèse où vous aurez pour deux bons mois un serviteur très dévoué à votre personne et très zélé pour votre service... Il paraît que les affaires d'Allemagne se remédient au mieux pour nous et nous nous flattons de voir bientôt l'élection d'un empereur. On me mande que vous avez du sévir contre votre secrétaire ».
- 32 Le 4 janvier 1742, « les inondations qui recommencent ici me désolent, non pas seulement pour le mal qu'elles y causent, mais pour l'incertitude qu'elles jettent sur le temps de mon départ. Vous trouverez ici notre ordinaire des baptêmes et morts de la

ville de Strasbourg, tant des luthériens que des catholiques. Votre Eminence verra que *la religion catholique gagne considérablement*⁷⁸. Je la supplie de le faire remarquer au roi. Le changement favorable exigera que, quand les circonstances le permettront, Sa Majesté nous favorisera »⁷⁹.

- 33 Il convient d'insister sur la lettre du ministère, envoyée de Versailles le 18 janvier 1742 : « Je conviens d'avoir approuvé d'abord la pensée de Votre Eminence de faire tomber un canonicat au prince René⁸⁰ et la même chose m'arrivera toujours quand il s'agira de quelque chose qui l'intéresse, mais après y avoir réfléchi il m'a paru que la démarche auprès de l'Empereur futur pour obtenir de lui cette grâce fera un mauvais effet par rapport à la France. Votre Eminence n'ignore pas qu'un des principaux obstacles qu'on oppose à l'élection de l'électeur de Bavière était son trop grand attachement au roi. Nous ne savons pas d'ailleurs les statuts de l'évêché de Bâle et s'il ne faut pas être Alsacien pour y prétendre. Ce qu'il y a de certain est que non seulement le canton de Bâle, mais encore ceux de Zurich et de Berne seraient fort alarmés et on ne peut être plus jaloux qu'ils le sont de la puissance du roi et encore plus de son voisinage. Quand ils verraient une personne de votre nom dans le chapitre de Bâle, ils croiraient voir déjà évêque le prince René. Toutes ces considérations qui sont très légitimes m'ont fait penser que ce projet n'est pas encore mûr et qu'il mérite des réflexions »⁸¹.
- 34 Raison d'Etat ou volonté de circonscrire la puissance des Rohan ? La déception est vite gommée par une réussite. Le 11 juillet 1742, de Saverne, il note : « Vous avez du apprendre par vous-même l'élection de mon neveu à la coadjutorerie de Strasbourg. À Dieu ne plaise cependant que je me plaigne. Il ne sait point la langue allemande et ne lit point les gazettes, ni dans celle de Berne, ni dans celle de Francfort qui sont françaises »⁸².
- 35 Après la mort du cardinal de Fleury, citons encore ces quelques lettres. Le 14 août 1743, Rohan note : « Je suis ici à Saverne depuis plus d'un mois, entouré matin et soir à dîner et à souper de plus de cent personnes et je n'ai pas un moment à moi. Je pars pour Plombières incessamment sans crainte des hussards, ni des pandours ». Et le 30 septembre 1743 : « Me voici de retour de Plombières, mais c'est pour me trouver dans l'agitation et dans l'inquiétude. Les Autrichiens menacent notre province par le haut⁸³. Les Anglais, les Hollandais même, semblent la menacer par le bas et si par l'un ou par l'autre on nous pénétrait, nous serions tous à plaindre ». Suit le récit des opérations militaires : « Noailles s'est retiré de la Queich et est venu couper à Haguenau et Drusenheim ». Et quelques remarques : « La province est surchargée. On ne peut faire ni labour, ni semaille. Les grains qui sont dans les granges sont pour le service du roi ». Enfin le 4 novembre 1743, Rohan, courageux mais pas téméraire annonce sa venue à Paris : « Je pars demain pour Paris, mais n'utilise pas les postes abîmées. Je marche à mes journées avec mes propres chevaux. C'est prudence et non vieillesse qui a dicté ces dispositions. Je compte sur le repos de ma route. Je n'en trouverai ni à Paris, ni à la Cour. J'y ai essuyé des fatigues terribles. Il est vrai que j'y ai eu d'agréables moments. Le maréchal de Noailles a passé neuf jours ici à Saverne »⁸⁴.
- 36 Terminons par ces notes de 1745. De Versailles, le 9 mars 1745, le prince-évêque envoie une lettre, concernant son diocèse : « J'observe que les ordres donnés au bailli de Guemersheim ne regardent que les cloches. Or sur cet article les seigneurs et les magistrats exercent des droits que la puissance ecclésiastique ne leur conteste pas. A la mort de feu l'Electeur Palatin, les cloches de Seltz et de Munchhouse se sont fait

entendre pendant six semaines trois fois par jour, mais ce prince était seigneur de ces deux lieux et l'empereur ne l'était pas et comme chef de l'Empire il ne pouvait avoir aucune autorité. Ils n'ont point ordonné de prières, c'est ce qui me regarde le plus spécialement et sur quoi le curé n'aurait pas obéi. Les cloches sonnent sans qu'il soit consulté. Si l'on ne demande point de prières pour Seltz, il n'y en aura point et, si l'on m'en demande, rien ne sera ordonné par moi que préalablement vous ne soyez instruit pour diriger ma conduite »⁸⁵. Le 3 décembre 1745, Rohan remarque, de Saverne : « depuis six semaines, nous avons vécu ici dans l'inaction et l'incertitude de la nouvelle guerre ». Et le 10 décembre 1745 : « Les nouvelles qui nous viennent d'Allemagne confirment les succès du roi de Prusse. Il fait un très grand froid. On remplit actuellement les glaciers »⁸⁶. Bref, Gaston de Rohan s'affirme comme un personnage central sur l'échiquier diplomatique de « la frontière d'Alsace ».

Fig. 1 : Hercule André de Fleury, peint par Hyacinthe Rigaud



Metz-Musées La Cour d'Or - cliché : Jean Munin.

Franciser l'Alsace

- 37 Si les archives du ministère des Affaires étrangères regorgent de documents en tous genres – remerciements⁸⁷, compliments⁸⁸, demandes d'ordres⁸⁹, propositions de service⁹⁰ de nombre d'Alsaciens connus –, il n'en reste pas moins qu'apparaissent aussi des dossiers qui nécessitent un suivi régulier, notamment en matière religieuse.

Une charge : le mémoire anonyme de 1727

- 38 Parmi les nombreux mémoires dressés au XVIII^e siècle et qui décrivent l'Alsace⁹¹, il en est un qui, conservé en deux versions aux Affaires étrangères⁹², est resté jusqu'à présent inédit. Il pose la question de la francisation entre autres, thème uniquement abordé ici. Le mémoire est adressé au comte de Belleville.
- 39 Dès le début, l'auteur stigmatise « la langue, les mœurs, les coutumes allemandes et républicaines » de la région. « L'aversion pour notre nation augmente au lieu de diminuer ». Et de poser le problème : « Il semble que nous regardions l'Alsace comme un dépôt que nous devons remettre un jour à l'Allemagne. La raison s'oppose à ce que l'on mette jamais nos régiments allemands en garnison en Alsace. On doit encore moins y mettre des Suisses, surtout à Strasbourg, parce qu'outre la langue et les mœurs ils sont d'un pays où l'on porte à l'excès l'esprit républicain et qu'il faut ôter aux Strasbourgeois toutes occasions de penser à cette idée chimérique qu'ils ont de leur ancienne liberté ». Et d'ajouter : « La langue allemande est ce qu'il y a de plus important à détruire »⁹³. C'est « par là où il faut commencer ; il faut faire défense de plaider, de rendre un jugement, de publier, ni d'afficher aucun ordre en allemand et déclarer qu'à l'avenir nul ne pourra être admis aux charges, aux emplois ni bénéfices s'il ne sait parler le français. Il faut défendre aux baillis, préteurs, greffiers, de rendre leurs comptes en allemand ». Et de proposer « l'introduction du français dans les collèges catholiques et luthériens »⁹⁴.
- 40 L'auteur évoque ensuite la question religieuse : « Les moines, une partie des curés à la campagne accoutumés à une discipline très relâchée, adonnés au vin et aux femmes, vivant dans un air de liberté, appréhendent qu'avec le temps on ne les oblige de se conformer au clergé de France qui passe pour le plus rigide de la chrétienté ». Puis il rappelle que les mesures prises pour « les capucins doivent s'étendre aux ordres religieux ». Pour détruire le libertinage et l'ivrognerie, surtout chez les dominicains et les curés de campagne, il conviendrait que le conseil royal fit quelques exemples de ces derniers en les ôtant de leurs cures et en les chassant de la province. Il serait très essentiel de défendre aux curés situés sur les bords du Rhin de se servir des capucins et autres religieux ou prêtres allemands ». Mais les anabaptistes trouvent grâce à ses yeux : « Les anabaptistes sont des gens très utiles pour le labourage et sont en petit nombre ; on a jamais eu occasion de leur faire le moindre reproche »⁹⁵. L'auteur évoque encore les juifs : « On ne parle pas à la Cour des juifs, gens pernicieux dans une province, qui ne sont occupés qu'à ruiner le paysan et le négociant. Il est vrai que le roi a conservé au prince de Birkenfeld, au comte de Hanau, à l'évêché, à Mazarin, et à un grand nombre de gentilshommes le droit des juifs, mais il y a un abus épouvantable. Sur cela non seulement le nombre augmente tous les jours, mais on en établit dans les lieux où il n'y en a jamais eu »⁹⁶.
- 41 Suivent diverses considérations pêle-mêle, dont on retiendra ces avis : « Les eaux et forêts, celles du roi et de l'évêché, sont très mal administrées et aucune province du royaume ne demande tant d'attention sur cet article que l'Alsace. On a laissé dégrader ses forêts, chose très fâcheuse... La rivière d'Ill a changé de cours, a mangé beaucoup de prairies et il faut actuellement une demi journée au moins pour naviguer de Colmar à Strasbourg, plus qu'il n'en fallait autrefois... Il n'est pas de la dernière conséquence que l'Alsace devienne véritablement une province uniforme... A Strasbourg, les habillements sont différents. Certains disent qu'ils sont si jolis qu'il serait dommage de

les supprimer. On regarde cet article comme une bagatelle et moi je le regarde comme un des plus essentiels après celui de la langue ».

- 42 Retour à la religion pour finir : « La proposition que l'on a fait autrefois de permettre en Alsace les mariages entre les catholiques et les luthériens a quelque chose qui répugne et qui paraît contraire à la loi qu'on fait dans le royaume de ne tolérer qu'une seule secte. Cependant comme je ne suis que mon idée qui est de franciser les Alsaciens, c'est-à-dire de proposer tout ce qui peut les amener au point de se dire français, je regarde cette permission comme une chose absolument nécessaire et comme le seul moyen, dont on puisse se servir pour en rendre un jour tous les habitants catholiques⁹⁷ ». Le cardinal de Rohan, ayant pris connaissance de ce rapport (en totalité ou en partie ?) donne son sentiment, de Saverne, à Chauvelin le 14 novembre 1731 : « Il faudrait permettre en Alsace les mariages entre des personnes de différentes religions... Cette idée mérite d'être mise en exécution. Personne, monsieur, n'en est plus capable que vous. Nous y travaillerons si vous le jugez à propos... Il est étonnant que l'usage de la langue allemande se soit si fortement conservé et l'usage de la langue française si peu introduit. C'est en allemand qu'on prêche, qu'on catéchise, qu'on confesse »⁹⁸.

Fig. 2 : Gaston de Rohan, peint par Hyacinthe Rigaud



Palais Rohan, Strasbourg.

« En Alsace, le Saint-Esprit est aux ordres du roi »

- 43 La formule, souvent usitée par Georges Livet, veut dire que dans les affaires catholiques, la main mise royale est totale. Le manuscrit, évoqué précédemment, cite l'épisode des capucins alsaciens se séparant en province d'origine, la province suisse, pour se constituer en province autonome⁹⁹, en 1729. Quelques documents du ministère

des Affaires étrangères complètent cet épisode déjà connu¹⁰⁰. Commençons par évoquer le contexte d'ensemble à savoir la volonté du pouvoir monarchique de franciser le clergé dès 1722.

- 44 Un rapport anonyme des services de l'intendance de Strasbourg, du 28 janvier 1722, fournit des éléments intéressants, à la fois de géographie conventuelle et d'opinion administrative. Le rapporteur évoque d'abord « la cathédrale, les chapitres, les commanderies de Malte, l'ordre teutonique, les bernardins, les chanoines réguliers de Saint Antoine, les chartreux, les prémontrés, où il n'y a rien à changer ». Les bénédictins ont droit à un commentaire : « Les bénédictins sont en congrégations soumises à l'évêque qui nomme un des abbés de la province comme visiteur. Il n'y a que l'abbaye de Munster¹⁰¹ au Val Saint Grégoire qui est des bénédictins réformés de la congrégation de Saint Hidulphe, située hors de ce pays, que je crois qu'il faudrait réunir à la congrégation des autres abbayes de cet ordre qui sont en cette province. Il est à remarquer que dans cette abbaye, beaucoup de ceux qui ont été marqués paraissent être français ».
- 45 Un développement semblable concerne la Compagnie de Jésus : « Les jésuites ont deux résidences en Haute Alsace qui dépendent de la maison qu'ils ont à Fribourg en Brisgau. Ils ont trois collèges français à Ensisheim, Colmar, et Strasbourg qui sont de la province de Champagne. Quatre autres, allemands, à Rouffach, Sélestat, Molsheim et Haguenau, sont de la province allemande du Haut-Rhin [= Rhin supérieur]. Il n'y a rien de mieux à faire de les réunir à la province de Champagne. Et après qu'il y aura un provincial français on jugera à propos de parler et conférer avec le cardinal de Rohan pour savoir son sentiment »¹⁰².
- 46 Surtout le rapporteur évoque les ordres mendiants¹⁰³. « Les augustins mendient en ce pays ; ils ont un provincial allemand et je pense qu'il serait bon de joindre les couvents qu'ils ont en cette province à une de France. On pourrait les mettre sous le provincial qui a le pays messin. Les dominicains ont un vicaire général français qui réside à Sélestat et qui ne répond directement qu'au général de cet ordre qui est à Rome. Les cordeliers ont trois couvents en Alsace d'une province allemande, savoir Thann, Haguenau, Surbourg ; ils sont de la règle qu'ils appellent conventuels. Il faudrait réunir ces trois maisons en une province de France ; on pourrait les unir aux cordeliers de Franche Comté qui ont la même règle ; leur général réside à Rome et se nomme le père Jacques Romilly. Les récollets, quoiqu'en assez grand nombre en ce pays, n'y ont point assez de maisons selon leurs règles pour composer une province de leur ordre, mais ils y en ont suffisamment pour y établir un custos général qui répond directement au général de cet ordre qui réside à Madrid et non au provincial de la province allemande auquel ils sont soumis. Les capucins ont assez de maisons en cette province pour y former une de leur ordre, y établir un provincial et les séparer des Suisses. Ils ont commencé à la dernière assemblée tenue à Baden de se séparer et ce sont les capucins suisses qui l'ont demandé. On pourrait encore ajouter à ce provincialat le couvent de Belfort¹⁰⁴ qui est de la province des capucins de Franche Comté et celui de Phalsbourg qui est de la province de Champagne »¹⁰⁵.
- 47 Le rapporteur expose ensuite le problème du mélange entre le clergé français et le clergé étranger. « Il faut prendre garde à l'avenir avec beaucoup d'attention qu'aucun curé ne puisse être reçu qu'il ne soit sujet du roi. Cet article est essentiel pour gouverner les peuples et se les affectionner au bien de l'Etat ». L'administration bute sur les statistiques : « en Basse Alsace, 511 curés dont 409 Français et 102 étrangers ».

Mais pour la Haute Alsace¹⁰⁶ ? Par ailleurs, « on ne sait pour quelle raison les Suisses sont compris dans les religieux étrangers qui sont en Alsace ». Surtout le rapporteur insiste sur le fait que des Alsaciens prient à l'étranger, essentiellement en Suisse. « A Notre Dame de la Pierre [Mariastein, abbaye bénédictine] il y a toujours des religieux alsaciens, ainsi Léon Wegbecher de Blodelsheim, Morand Louis de Guebwiller, Rupert Gerster de Colmar, Beda Beck de Ribeauvillé, Vital Nansé d'Altkirch¹⁰⁷ et Nicolas Keller de Belfort ». Parmi les religieuses alsaciennes en Suisse, citons Marie Félicité Scheppelin de Colmar au couvent de la Visitation de Soleure, la chanoinesse Marie Françoise de Zerlin de Morschwiller à l'abbaye de Schonis de Glaris « avec voix passive aux élections » et les franciscaines Marie Claire Kappler de Sélestat et Marie Charité Gersing de Rouffach à Bade¹⁰⁸.

- 48 La volonté administrative de régulariser, en fait franciser, les couvents alsaciens ne va pas sans mal. Le 22 février 1722, Nicolas Delfis, abbé de Lucelle, « expose le grand embarras où je me trouve par les ordres que le comte Du Bourg a fait signifier aux monastères d'Alsace de ne plus y recevoir de Suisses. Mon abbaye est située à l'extrémité de la province du côté de la Suisse où elle a des biens et rentes. Dans le temps où la province était sous la domination de la maison d'Autriche l'entrée leur était libre dans les abbayes. L'abbaye manquera bientôt de bons sujets si on n'y pouvait plus recevoir que des enfants nés dans les terres de Sa Majesté »¹⁰⁹. Plus encourageants pour la monarchie paraissent être les mémoires des capucins et des récollets voulant la séparation¹¹⁰. En fait si la séparation des capucins alsaciens d'avec la province suisse a lieu en 1729, les récollets ne deviennent autonomes qu'en 1750, les augustins en 1764 et les conventuels en 1772. La force d'inertie ralentit l'activisme administratif.
- 49 L'autonomie des capucins suscite encore cette réflexion de l'intendant le 18 septembre 1724 : « Il n'est point besoin de s'adresser en Cour de Rome pour les capucins »¹¹¹. Et celle de Du Bourg le 20 août 1727 : « Je ne vois nul inconvénient à donner le consentement du roi à la séparation des capucins. Cela remettra la paix et la tranquillité parmi ces religieux qui en ont grand besoin et n'empêchera point que les Suisses ne soient reçus capucins en Alsace avec la permission du roi. Il y en a même actuellement aux environs de quarante dispersés dans les couvents de cette province en qualité de simples religieux qui y sont traités avec bonté et charité »¹¹². Pour terminer cette partie consacrée au catholicisme, mentionnons encore une note de Breteuil, du 26 mars 1726 : « Le Père Laguille¹¹³, recteur du collège des jésuites de Strasbourg, jouit depuis le mois de décembre 1720 d'une pension de 1 200 livres que le roi lui a accordée, tant en considération des services qu'il a rendu à Rastatt et à Bade et des différents mémoires qu'il a fait pour établir la souveraineté de sa Majesté sur toute l'Alsace que pour les dépenses qu'il était obligé de faire pour composer l'histoire de cette province à laquelle personne n'avait encore travaillé »¹¹⁴.

Les luthériens, entre résistance et collaboration

- 50 L'attitude de la monarchie par rapport à l'importante minorité luthérienne¹¹⁵ est éminemment complexe, voire ambiguë. Si le problème religieux apparaît immédiatement, il faut aussi insister sur le problème politico-religieux. C'est ainsi que le même rapporteur, de janvier 1722, évoqué à propos des catholiques, et qui avait remarqué : « Prendre garde à l'avenir avec beaucoup d'attention qu'aucun curé ne puisse être reçu qu'il ne soit sujet du roi », ajoute immédiatement : « Il serait bien essentiel qu'on en use de même pour les ministres luthériens, y ayant assez grand

nombre de sujets nés en Alsace, au lieu de se servir d'étrangers qu'on fait venir la plupart de Saxe, de Hesse et d'autres provinces d'Allemagne. Le séminaire des luthériens de la ville de Strasbourg et ordinairement rempli depuis vingt ans jusqu'à quarante séminaristes. Ce serait un moyen de disposer plus facilement les luthériens qui sont en Alsace à se convertir. Les ministres, nés sujets du roi, seront plus aisés à gagner et plus soumis aux volontés de Sa Majesté que des ministres étrangers qui sont attachés naturellement aux princes dont ils sont originairement sujets. Outre qu'il est à craindre que dans un temps de guerre, ils ne donnassent des avis aux ennemis »¹¹⁶. L'administration française n'est pas au fait statistiquement : « Il n'y a pas d'état de curés luthériens, mais il y a lieu de croire qu'il peut y en avoir environs de deux cents, dont la plus grande partie sont des étrangers », dit-on le 28 janvier 1722¹¹⁷.

- 51 Ce spectre d'étrangers est aussi agité par Du Bourg le 21 septembre 1724 : « Il n'est pas besoin de faire venir des étrangers qui sont dangereux, tant pour aliéner les esprits des peuples que pour donner en temps de guerre des nouvelles aux ennemis ». Le maréchal insiste pour que « la visite des églises luthériennes ne se fasse que par des sujets nés sous la domination de Sa Majesté. L'on ne saurait disconvenir qu'il est étonnant que l'on souffre que des étrangers inconnus venant de tous les côtés d'Allemagne et des pays du Nord soient admis à remplir les cures luthériennes d'Alsace¹¹⁸ ». Ces remarques aboutissent finalement aux instructions de Le Blanc à Du Bourg du 1^{er} mars 1727¹¹⁹, surnommés « Code noir » par les protestants, reprenant l'argumentation précédente¹²⁰.
- 52 Si le cadre général de défiance apparaît bien, il n'en reste pas moins qu'individuellement certains luthériens établissent des relations d'estime réciproque avec le pouvoir central. Citons tout d'abord Froereisen¹²¹, décrit en ces termes par l'inévitable cardinal de Rohan : « J'ai eu l'honneur de vous entretenir quelquefois de Froereisen, surintendant en chef des ministres de Strasbourg. Il est homme capable, aimable et infiniment sage, modéré dans toutes les affaires qui concernent la religion dans cette province. Ouxsen (sic), fils d'un évêque du Danemark, s'en allant à Paris et l'ayant invité à y venir avec lui dans le but de vous faire la cour, je vous supplie de lui donner une audience favorable »¹²². Le 3 février 1741, Froereisen lui-même annonce son voyage à Francfort : « Je ne manquerai pas d'employer tous les efforts pour rendre quelques services agréables à Sa Majesté et à l'Etat. Le Grand Dieu conserve votre incomparable personne toujours dans la même vigueur afin que l'Europe peut jouir, sur la sage direction d'Elle, d'une paix si nécessaire aujourd'hui au monde »¹²³.
- 53 Schoepflin¹²⁴ figure aussi dans ce fonds. Le 1^{er} avril 1733, Brou écrit au ministère : « J'ai reçu la lettre par laquelle vous désirez que je procure à Schoepflin les moyens de faire les recherches qui lui seront nécessaires pour faire l'histoire de l'Alsace qu'il a entreprise et que je lui facilite la communication sans déplacer des titres et pièces concernant cette histoire qui peuvent se trouver dans les archives des villes et châteaux, chapitres, communautés et autres dépôts publics et particuliers »¹²⁵. Le même Brou note le 15 juillet 1742 : « Il y a déjà longtemps que j'ai entendu parler du brevet de conseiller historiographe du roi de Schoepflin »¹²⁶.
- 54 Terminons par cette lettre¹²⁷ du comte de Landsberg¹²⁸ du 6 novembre 1739 : « Votre Excellence se souviendra peut-être encore qu'au mois de septembre dernier je fis à Paris abjuration du luthéranisme. Je n'aurai eu plus rien à désirer, si à mon retour en cette province j'avais pu engager mon épouse et mes deux filles à rentrer de même dans le sein de l'Eglise. C'est avec une vive douleur que je les vois très éloignées à suivre mon exemple, non seulement en ne m'écoutant point. Puis, à mon arrivée à Strasbourg, je

les ai trouvées chez de Bernholdt mon beau-père où elles demeurent encore actuellement et refusent de me joindre. Sachant combien il est porté pour sa religion, je n'ose en conscience lui confier plus longtemps l'éducation de mes deux filles. Je les ai prié de revenir chez moi. Il les en détourne et les ministres les fortifient journellement dans leurs erreurs. Je supplie Votre Excellence de vouloir bien ordonner de mettre mes deux filles au monastère de la Visitation¹²⁹ en cette ville pour y être instruites dans la religion catholique ».

La France, l'Alsace et « les affaires d'Allemagne »

- 55 Le 14 avril 1734, Scheppelin envoie de Strasbourg au ministère « la harangue que nos magistrats animés de zèle pour le souverain m'ont chargé de prononcer à l'occasion de la naissance du roi ». Puis il ajoute : « Le gros de l'Allemagne s'est laissé entraîné par les artifices de la Cour de Vienne. Les états les moins puissants ne pouvaient résister »¹³⁰. Au détour de bien des missives jaillit l'allusion aux « affaires d'Allemagne » : « On mande la mort du duc de Deux Ponts comme une chose sûre », écrit d'Angervilliers au cardinal de Fleury le 30 mai 1729¹³¹. Ou encore, le 7 décembre 1733, « le margrave de Durlach se plaint qu'on a exigé de ses sujets, foin, paille, avoine, bois et vaches »¹³².
- 56 Outre des allusions au contexte politique surgissent des hommes, dont on ne sait quel est leur rôle exact, ainsi Valtener (=Waldner), gentilhomme d'Alsace : « Feu le cardinal Dubois avait compté de l'employer pour les affaires de l'Empire... Sa Majesté attacherait à son service un homme dont on pourra se servir utilement dans tout ce qui a rapport aux affaires générales de l'Empire ». Et Waldner de se voir gratifier d'une pension annuelle de deux mille livres le 13 décembre 1723¹³³. Quels sont les rapports de la France avec ses voisins ? Quels sont les hommes utilisés par la diplomatie ? C'est à ces deux questions que tente de répondre cette troisième partie.

Les tribulations du cardinal Damien Hugues Philippe de Schoenborn, prince-évêque de Spire

- 57 Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de rappeler quelques faits. Signalons d'abord que l'évêque de Spire est à la fois souverain temporel et responsable religieux d'une bande de terre, située en Alsace septentrionale, de Wissembourg à Lauterbourg. Henri Hartard de Rollingen, évêque de Spire de 1711 à 1719, refusant de reconnaître la souveraineté du roi de France, ne rencontre que des déboires dans son bras de fer avec la monarchie française¹³⁴. Ce n'est pas lui faire injure que d'affirmer que celui qui lui succède, en 1719, possède une dimension supérieure. Damien Hugues Philippe de Schoenborn¹³⁵, cardinal comme Fleury et comme Rohan, forme avec ses deux interlocuteurs un trio de gens de même condition, voire de même conviction. Comment Schoenborn se conduit-il avec la monarchie française ?
- 58 Pour comprendre l'évolution de la situation, il faut remonter à novembre 1723. C'est inévitablement l'incontournable cardinal de Rohan qui entre en scène le premier, le 14 novembre 1723 : « Le cardinal de Schoenborn, évêque de Spire, m'est venu rendre visite ici. Il s'en retourne demain. Dans le séjour qu'il a fait à Saverne, il a eu avec d'Angervilliers¹³⁶ et moi quelques conversations dont ce dernier s'est chargé de vous rendre compte. Je m'en repose sur lui pour ne point multiplier les écrits sans nécessité. Si quelque chose lui était échappé, je tâcherai d'y suppléer à mon retour à Paris dans le

commencement de décembre »¹³⁷. De fait l'intendant prend sa plume le 15, évoquant « une rencontre concernant les affaires de l'Empire ». « Il nous a d'abord parlé de la prétendue grossesse de l'impératrice ; il ne me paraît pas en avoir bonne opinion. Il donne comme une chose certaine que quoique, si tant est qu'elle est grosse, elle doive l'être depuis près de cinq mois, elle n'a pas encore senti remuer son enfant ».

- 59 L'intendant poursuit : « Il nous a de lui-même moult fois entretenu sur les différents de religion. Il prétend qu'ils s'échauffent tous les jours de plus en plus et qu'il n'y a que la naissance d'un fils à l'empereur qui puisse empêcher ou retarder une rupture ouverte entre les deux partis, parce que, selon lui, le corps évangélique a pour principal objet de donner à l'Empire un successeur de la Confession d'Augsbourg. Le cardinal de Schoenborn a d'abord tenu tous ces propos au cardinal de Rohan dès le premier jour de son arrivée. Dans une visite que je lui rendis le lendemain matin, il me le répéta mot pour mot, ce qui pourrait faire croire que cette espèce de confiance apparente a été préméditée. Il y a trois semaines que toute la famille de Schoenborn a été assemblée chez l'électeur de Mayence, qui en est regardé comme le chef et duquel celui-ci est neveu, vice chancelier de l'Empire. Cette famille est très puissante par les dignités, les charges et les bénéfices qu'elle possède. Le cardinal nous a insinué dans la conversation que le comte de Zinzendorf^{f138} était dévoué à la maison de Hanovre ».
- 60 Puis l'intendant rappelle qu'il a été autorisé à participer à une chasse à Guermersheim le 20. « On me mande que l'Electeur fera la chasse aux environs de Mannheim et qu'il s'attend que je me rendrai auprès de lui deux jours à l'avance. On ne manquerait pas de me retenir encore un jour ou deux. Si l'on me voyait dans les circonstances présentes à la Cour de l'Electeur pendant huit jours, les chancelleries s'indigneraient. On ne manquerait pas de combiner ce voyage avec celui de Schoenborn à Saverne et d'y appliquer beaucoup de mystère ». Pour conclure, d'Angervilliers demande ce qu'il doit faire et s'il doit continuer à faire part des affaires d'Allemagne¹³⁹.
- 61 La réponse à d'Angervilliers date du 23 novembre 1729 seulement (a-t-il fallu discuter ou négocier à Versailles ?) : « Je vous remercie de l'attention que vous avez eu de m'informer. Il me paraît qu'il y a eu une affectation marquée dans la manière dont il vous a parlé sur les affaires d'Allemagne... Il est vraisemblable que le corps évangélique ne portera point les choses à des extrémités aussi fâcheuses qu'il paraît le craindre, qu'il ne fera point de démarches qui puissent troubler la tranquillité, dont il serait dangereux même pour le bien de la religion de se déclarer dans le moment présent en faveur d'aucun parti... J'ai rendu compte au roi de ce que le cardinal de Schoenborn vous a expliqué de ses sentiments. Les témoignages d'affection et d'attachement ne sont point nouveaux dans sa famille et il y a eu des temps, dans lesquels les marques n'en ont point été équivoques. Je vous puis assurer que le roi lui sait beaucoup de gré de ses dispositions et a pour lui personnellement une estime véritable. Elle sera bien aise de lui en donner des marques en toute occasion¹⁴⁰.
- 62 Le cardinal de Rohan obtient, le même jour, cette réponse : « D'Angervilliers m'a informé de ce qui s'est passé entre le cardinal de Schoenborn et vous pendant son séjour à Saverne. Son Altesse Royale a bien été aise que vous l'ayez reçue avec autant de distinction que vous avez fait et elle vous en sait beaucoup de gré. D'Angervilliers m'a fait part de ce que Schoenborn a dit sur l'état présent de la religion dans l'Empire. *L'on pourrait regarder le discours qu'il vous tenu à ce sujet comme une invitation de prendre part à ce qui se passe en Allemagne à cet égard. L'expérience que l'on a faite dans les temps passés ne permet point de croire qu'il soit convenable pour le bien de la religion de se déclarer pour aucun*

parti. Rien ne serait en ce temps plus éloigné des principes sur lesquels on veut constamment se conduire. Il faut uniquement souhaiter que les affaires présentes de la religion en Allemagne ne soient pas portées à des extrémités qui troubleraient la tranquillité de l'Empire »¹⁴¹. Plus aucun document conservé se rapporte à cet épisode, mais on peut remarquer que la tentative de Schoenborn, cherchant à rapprocher Spire et Strasbourg sur un plan religieux échoue. La diplomatie prend le pas sur la religion.

- 63 Cinq ans plus tard, relevons cette lettre de cardinal de Schoenborn, envoyée de Bruchsal le 25 octobre 1728 : « J'ai bien reçu les deux caissettes de liqueurs et le panier de vin de Champagne que votre Eminence (le cardinal de Fleury) m'a fait l'honneur de m'envoyer par Gayot à Strasbourg. J'ai trouvé le tout très exquis et de la meilleure qualité du monde et j'en ai bu avec de bons amis à la santé de Votre Eminence. Je suis en effet confus de me voir aussi généreusement récompensé de la petite caisse de vin du Rhin que je n'ai pris la liberté de lui envoyer que pour lui marquer mon attachement. J'ai déjà donné ordre de transporter les autres tonneaux du même vin à Saverne ou à l'official Riccius¹⁴² à Strasbourg pour être envoyés à Votre Excellence dans la persuasion où je suis qu'elle l'agréera et puisqu'à l'occasion du présent congrès de Soissons elle sera accablée de ministres étrangers qui aimeront peut-être le goûter. Si votre excellence le trouve à son goût, je la prie de m'en faire avertir lorsque ces tonneaux seront vers la fin, afin de pouvoir lui en envoyer davantage, ne désirant rien fort que de pouvoir lui marquer mon sincère attachement¹⁴³ ».
- 64 Schoenborn s'illusionne en croyant s'attacher les bonnes grâces du cardinal de Fleury. Le coup de tonnerre éclate le 8 janvier 1730, quand le prince-évêque de Spire écrit de Bruchsal, en français : « Je ne puis m'empêcher de marquer à Votre Excellence qu'ayant donné ordre à mes gens du bailliage de Lauterbourg le 23 novembre 1729 de faire transporter pour besoin de la récepte de Lauterbourg à Edisheim mes grains, mes officiers m'ont donné avis que le transport de ces grains ne pouvait se faire sans un passeport du roi. Ces grains sont destinés à ma table épiscopale... Je ne doute aucunement que Sa Majesté très chrétienne n'ait la bonté de me reconnaître évêque de Spire dans toute l'étendue de ce diocèse et également de ce qui est plus bas et plus haut que la rivière de la Queich, qu'elle ne sache que je m'acquitte de mon devoir fidèlement et qu'elle ne comprenne qu'il serait fâcheux pour moi d'être obligé de demander des permissions toutes les fois que j'en aurai besoin pour transporter des grains d'un endroit de mes terres à un autre »¹⁴⁴. Et de se défendre « d'être un étranger ».
- 65 Mais le divorce est consommé. Le 13 janvier 1732, Streicher, aumônier, enfonce le clou depuis Landau : « Le cardinal de Schoenborn, évêque de Spire, doit s'être plaint à Votre Excellence que les aumôniers des troupes de Sa Majesté s'immiscent à faire des fonctions curiales dans le district de son diocèse et particulièrement sa plainte doit rouler sur l'aumônier qui est en garnison à Landau ». Il indique que pour que « les sujets de Sa Majesté ne soient pas frustrés de secours spirituels », il a été investi comme aumônier de France par une lettre du cardinal de Rohan, mais révoqué par le cardinal de Schoenborn. Streicher veut résoudre le problème, « mais Schoenborn était en Hollande et en Flandre sans qu'il y eut quelqu'un de constitué dans l'évêché pour conférer les pouvoirs nécessaires »¹⁴⁵. Malgré l'évêque de Spire, Streicher remplit les fonctions de son ministère. Schoenborn ne se manifestera pas au ministère des Affaires étrangères. A-t-il compris que cela ne servirait à rien ? Ou est-il vexé ?
- 66 Une dernière missive concerne le cardinal de Schoenborn. Le 20 janvier 1739, Ernest comte de Montfort remercie : « Le cardinal de Schoenborn, mon beau-frère, a permis de

lever tous les obstacles que j'avais appréhendé du côté des chanoines français d'emporter un canonicat à Strasbourg pour le puîné de mes fils alors domiciliaire à Cologne. Votre Excellence témoigne par cette action une générosité et magnanimité si grande et éclatante qu'elle excite autant d'admiration en Allemagne qu'elle oblige au dernier point ma maison et tous les comtes de l'Empire... Il se passa plus d'un siècle que les comtes de Montfort ne possédaient plus des canonicats à Strasbourg. Les voilà donc à la veille d'être rétablis par le haut appui de Votre Excellence dans cette cathédrale »¹⁴⁶. Quant au cardinal de Schoenborn, après avoir pensé pouvoir obtenir les bonnes grâces de son puissant voisin, il perd lui aussi le bras de fer engagé avec la monarchie française.

Fig. 3 : Damien Hugues de Schoenborn



Tableau au palais épiscopal de Bruchsal.

Le recours aux juristes : Spon, Pfeffel, Linck, Bruges

- 67 Dans la première moitié du XVIII^e siècle, le ministère des Affaires étrangères recourt aux services de quelques juristes alsaciens, le plus souvent spécialistes du droit public. Leur tâche est de produire un certain nombre de rapports, fondés sur l'histoire, destinés à prouver des droits ou fournir des arguments. De façon sous-jacente apparaît bien une diplomatie, poursuivant les objectifs de la guerre et visant à accroître l'influence de la France en Allemagne. Peu nombreux, ces juristes sont rétribués annuellement, parfois irrégulièrement. Leur tâche paraît ponctuelle, en fonction des problèmes qui surgissent au fur et à mesure.
- 68 Le premier de ces juristes émergeant dans le fonds est Jean François Spon¹⁴⁷. Sa première missive date du 28 juillet 1728 : « Le prince de Soultzbach, héritier présomptif

de l'Electorat Palatin, cherche un secrétaire français, auquel il promet des appointements proportionnés à ses talents. L'on m'a sondé si j'étais disposé à prendre ce parti, à quoi j'ai répondu que j'en étais fort éloigné, mais que je tâcherai d'indiquer quelques autres personnes qui ont les capacités requises ». Puis Spon se fend de « son attachement au service de Sa Majesté et de son zèle pour l'intérêt de l'Etat », avant de conclure : « Votre Grandeur pourra décider de mon sort si Elle me permet de m'attacher à quelque service étranger sans m'exposer ». Chauvelin répond clairement, de Versailles, le 5 août 1728 : « Le cardinal de Fleury ne compte pas que vous vous attachiez au service d'un prince étranger¹⁴⁸ ».

- 69 Dès lors, Spon adresse régulièrement ses travaux au ministère, sans qu'il soit possible de savoir s'ils lui ont été commandés ou s'il les rédige de sa propre initiative : ainsi le 11 octobre 1728, un rapport sur la noblesse, puis le 15 novembre 1728 un mémoire « prouvant qu'il ne devrait point être permis aux princes et seigneurs étrangers de conférer les fiefs de leur mouvance situés en Alsace sans reprendre auparavant cette faculté du roi »¹⁴⁹. Dans une lettre du 25 mars 1729, Spon évoque les démêlés d'Oostfrise : « J'ai trouvé et rassemblé tous les matériaux nécessaires auxquels il ne s'agit plus que de donner une forme propre à mettre dans tout son jour une matière aussi obscure et embrouillée. Je me flatte que votre Grandeur sera pleinement satisfaite de mon ouvrage ».
- 70 Spon donne aussi quelques nouvelles le concernant¹⁵⁰ : « Je siège actuellement au sénat, où je me suis formé dans le style et la procédure et au parchemin. J'ai la direction des archives dans lesquelles il n'y a aucun titre, ni document qui n'ait passé entre mes mains. Je suis même, depuis l'introduction du luthéranisme, le premier catholique à qui l'on ait confié ce précieux dépôt ». Suit l'énumération de quelques postes vacants ou susceptibles de l'être : « Pour ce qui est de la prétoire de Colmar, celui qui l'occupe présentement¹⁵¹ approchant de ses 80 ans n'a plus une longue carrière à espérer et verra avec plaisir qu'on lui désigne un successeur par le ministère duquel il pourra continuer des fonctions, lorsqu'une vieillesse cassée l'empêchera de les faire. La prétoire de Sélestat¹⁵², unie à celle des autres petites villes voisines, serait un établissement utile, joint à cela que dans un pays limitrophe comme celui-ci, il convient de préposer à tous les magistrats une personne qui de la part du roi préside à leurs assemblées ».
- 71 La requête suit : « Je serai honoré si Votre Excellence daignait en ma faveur se déterminer pour un de ces postes ; pourvu que je me vois dans une situation qui me donne quelque relief et autorité ». Et de finir : « Etant âgé de trente ans, j'ose aspirer sans impudence à toutes sortes de dignités ; en tout cas je crois suppléer par le savoir et la pratique. Les professeurs de cette université [luthérienne] m'ont invité, lorsque j'ai pris mes licences, à prendre aussi le bonnet de docteur, preuve qu'ils m'ont jugé digne de cette promotion. Messieurs du Conseil souverain d'Alsace m'ont exhorté souvent à faire acquisition de la charge d'avocat général, ce que le premier président pourra certifier. Je n'ignore presque aucune particularité de cette province. Je possède plusieurs langues et vient m'appliquer à la flamande qui m'est nécessaire pour l'intelligence de la plupart des titres du nord et quant au droit public Votre Grandeur a vu par différents échantillons avec quelle ardeur je commence à me livrer à cette étude. En un mot je cherche à me former en ce petit monde une petite réputation en servant mon Dieu, mon roi et ma patrie... Il est certaines occasions où, pour se faire valoir, il semble permis de transgresser les bornes de la modestie ».

- 72 La réponse de Versailles, du 3 avril 1729, laisse entrevoir un espoir¹⁵³ : « J'ai parlé de vous à d'Angervilliers pour la place de préteur royal ». Comme rien ne vient, Spon reprend sa plume : « Si je savais que l'on différerait encore longtemps à conférer la charge de préteur de Colmar, je vous supplierais de m'en procurer l'exercice par simple commission dans l'espérance qu'on m'en rende titulaire »¹⁵⁴. Nouvelle missive¹⁵⁵ à Chauvelin, de Strasbourg, le 24 juin 1729 : « Depuis que la prétoire de Colmar est vacante, l'on a démembré deux commissions qui y étaient attachées, l'une de subdélégué à l'intendance et l'autre de président de la maréchaussée. De plus le magistrat vient de réunir à ses fonds le revenu d'une terre dont le préteur défunt jouissait, de manière que cette charge tombe nue et qu'elle ne sera plus à l'avenir que d'un produit très médiocre. Ainsi Votre Grandeur trouvera d'autant moins de difficulté à me la procurer si elle veut bien continuer à s'employer pour moi. Et comme nous entrons en fériés, je profiterai volontiers de ce temps pour me transporter en Cour, si je savais que des sollicitations personnelles peuvent contribuer à un heureux succès ».
- 73 Mais Spon n'obtient pas le poste de préteur de Colmar¹⁵⁶. Chauvelin lui écrit, de Paris, le 3 août 1729 : « Je souhaiterai pouvoir engager Son Excellence à vous faire accorder ce que vous demandez, mais le temps n'est pas encore favorable ». Puis, le 17 décembre 1729 : « A l'égard de votre avancement, vous savez qu'il existe des occasions et vous ne devez pas douter que lorsqu'il s'en présentera, je serai bien aise de vous donner des marques des sentiments que j'ai pour vous »¹⁵⁷. Spon se remet au travail. Le 18 décembre 1729, il envoie à Paris un mémoire argumentant que « Sa Majesté permette les mariages entre catholiques et luthériens »¹⁵⁸. Et ne perd pas de vue son avancement, demandant à son employeur, le 5 mars 1730, de le recommander auprès de d'Angervilliers « au sujet de la survivance de la fonction de président de la maréchaussée » ou de lui trouver, le 2 juillet 1730, « occasion de me faire tomber quelque commission honorable »¹⁵⁹. Il n'oublie pas de rappeler le 2 août 1730¹⁶⁰, que « la science du droit public lui paraît imparfaite, si elle n'est nourrie par une connaissance suivie des affaires les plus fraîches ».
- 74 Spon pense aussi à convoler en justes noces, signifiant à son mentor les « conjectures d'un mariage avantageux dont la conclusion dépend de mon avancement ». Le 6 novembre 1730, il note : « Étant enfin déterminé à fixer ma demeure en cette ville, je me suis, en même temps, proposé de m'y marier, à l'effet de quoi j'ai jeté mes vues sur Mlle de Mahon, fille du secrétaire de l'intendance d'Alsace. Les ressorts que j'ai fait jouer à cette occasion semblent avoir déjà disposé le père à y consentir et rien ne l'arrête plus que le consentement de Brou, notre intendant, selon les volontés duquel il se fait un devoir de diriger sa famille »¹⁶¹. Spon demande tout simplement à Chauvelin d'intervenir en sa faveur auprès de Brou. Mais le mariage ne se conclut pas. Spon toutefois épouse Anne Marie Françoise Gelb. Le 5 août 1732, quinze jours après les noces, Spon informe son service qu'il « vient de changer son état de garçon en celui de nouveau marié, ce qui le met dans la nécessité plus indispensable que jamais d'implorer les grâces de Votre Grandeur »¹⁶².
- 75 Parmi les notes qu'il envoie au ministère, citons un « projet de commerce présenté à l'empereur par des négociants anglais et hollandais » le 22 janvier 1733¹⁶³. En août 1737, il rappelle ses états de service¹⁶⁴, signalant qu'il est « le seul Alsacien catholique qui soit au fait du droit public et de différentes langues, un sujet qui dans des temps de guerre peut tirer des connaissances avantageuses ». Puis en octobre, il envoie un couple de gélinottes, avant de percevoir officiellement une rétribution de quatre mille livres¹⁶⁵. Le

9 octobre 1740, Spon informe le ministère que « le président de Klinglin n'est allé à Nancy qu'à l'occasion de quelques affaires particulières qui l'appellent à Paris »¹⁶⁶.

- 76 La suite de la carrière de Spon est connue. Lors de l'affaire de la succession impériale de 1740 à 1742, le cardinal de Fleury, qui soutient la candidature de l'Electeur de Bavière, envoie Spon à ce dernier comme conseiller. Une fois élu en 1742, le nouvel empereur Charles VII le garde à ses côtés comme secrétaire intime et lui confère le titre de baron. Il l'envoie ensuite comme résident impérial à Paris en janvier 1743, puis à Berlin en août 1743. Après la mort de Charles VII en 1745, Spon reste à Berlin comme ministre de Bavière. A ce titre, il participe en 1748 à la conférence de la paix d'Aix-la-Chapelle, devant mettre fin à la guerre de Succession d'Autriche. Cela ne l'empêche pas de soigner ses intérêts en Alsace, puisqu'il apparaît, le 3 juillet 1746, qu'il souhaite acquérir la terre de Reichshoffen¹⁶⁷.
- 77 Spon n'est de loin pas le seul juriste employé par le ministère des Affaires étrangères à cette époque. En même temps qu'apparaît son nom surgit, le 6 octobre 1728, celui de Jean Conrad Pfeffel¹⁶⁸, un luthérien. Chauvelin lui écrit ce jour que le gouvernement « veut mettre en honneur l'étude du droit public en y joignant la lecture des différentes négociations qui ont eu lieu. Il ne songerait point à d'autres que vous »¹⁶⁹. Contrairement à Spon qui s'étale, Pfeffel est d'une extrême discrétion et peu de missives de lui sont conservées dans le fonds. Le 5 mars 1737, le voici qui adresse, de Colmar, au ministère, un petit mémoire touchant les prétentions de la maison de Saxe sur les duchés de Bergve et de Juliers. La réponse de Paris est élogieuse : « Je savais d'avance qu'il ne pouvait venir de vous que quelque chose de solide et d'intéressant »¹⁷⁰. Le 15 mars 1738, la veuve Pfeffel informe, de Colmar, le ministre du décès de son époux : « Le Seigneur venant de m'affliger de la perte de mon mari [décédé ce jour], je m'acquitte des ordres qu'il m'a donné de remercier Votre Grandeur des biens qu'elle lui a fait pendant sa vie. Il en a conservé la vive reconnaissance jusqu'à sa mort et a voulu que je prenne la liberté de vous annoncer son décès »¹⁷¹. Le 22 août 1738, la veuve Pfeffel écrit une nouvelle fois au ministère pour être exemptée de capitation¹⁷². L'intendant Brou, consulté, répond le 11 octobre 1738 que Pfeffel n'était pas exempté en qualité de stettmeister, mais « par ordre particulier »¹⁷³. La demande de la veuve est rejetée.
- 78 Pfeffel n'est pas encore enterré que l'on s'agite déjà pour lui trouver un successeur. Jean Baptiste Denis Regemorte¹⁷⁴, « à la tête des affaires de monsieur le cardinal », intervient le premier le 15 mars 1738 : « Le sieur Pfeffel, stettmestre luthérien de la ville de Colmar chargé de la part de la Cour de faire des mémoires sur les matières publiques d'Allemagne, étant moribond, Bruges avocat [du cardinal] voudrait le remplacer dans ses fonctions, qui ne l'empêcheront pas de faire la profession d'avocat. Je puis certifier que le sujet est très bon, qu'il est très versé dans les matières publiques d'Allemagne et qu'on ne pourra trouver un meilleur pour la capacité et pour la sûreté »¹⁷⁵. L'intendant Brou, pour sa part, recommande Bischof et Linck le 31 mars 1738¹⁷⁶. Le 8 avril 1730, le ministère lui répond : « Le cardinal de Fleury est très persuadé de tout ce que vous dites en faveur des sujets que vous proposez pour remplacer Pfeffel, mais le cardinal de Rohan s'intéresse à un autre qui se nomme Bruges et qui est son avocat »¹⁷⁷. Qui de l'intendant ou du prince-évêque de Strasbourg l'emportera ?
- 79 Le 15 avril 1738, Brou argumente : « Bruges est un avocat de réputation qui passe pour habile et qui est au nombre de ceux réputés les meilleurs et les plus forts de ce tribunal, mais il ne s'applique autant à l'étude du droit public que Bischof et Linck »¹⁷⁸. En

définitive le ministère ménage la chèvre et le chou, en employant simultanément le luthérien Jérémie Eberhard Linck¹⁷⁹ et le catholique Jean François Bruges¹⁸⁰, chacun recevant la moitié des quatre mille livres perçues en son temps par Pfeffel. Le 9 novembre 1738, Linck, de Strasbourg, remercie le ministre « de l'employer à travailler sur les différentes matières relatives aux intérêts de Son Altesse du côté de l'Empire. Je commence par toucher à une insigne matière qui occupe à présent tous les esprits de l'Empire et qui doit intéresser Sa Majesté de bien près, à savoir celle qui a pour objet l'élection d'un Roi des Romains ou de l'Empereur futur ». Et Linck de faire miroiter une idée¹⁸¹ qui doit remplir d'aise le ministère : « Le candidat doit-il être nécessairement allemand ? » Bruges suit de près ; le 10 novembre 1738, il fait part de « son zèle, sa docilité et sa discrétion »¹⁸².

- 80 Le ministère répond à Linck le 2 novembre 1738 : « Les différents points sur lesquels vous vous êtes de vous-même proposé de travailler sont très essentiels. Mais pour ne pas vous rendre ce premier travail trop pénible par la grande étendue dont ces points peuvent être susceptibles, je vous conseille de prendre tout le temps dont vous pourrez avoir besoin pour y donner sa perfection et de la renfermer plus dans la matière de droit et dans l'application des maximes, lois et coutumes de l'Empire que dans des réflexions politiques ». Et Bruges reçoit cette missive du 25 novembre 1738 : « Je compte que nous avons bon usage à faire de vos lumières, lorsque des matières relatives aux affaires de l'Empire nous mettrons dans le cas d'y avoir recours »¹⁸³. La correspondance se poursuit. Linck écrit, de Strasbourg, le 29 décembre 1738, qu'il « est bien avancé dans le recueil qui ne demande point un travail précipité », malgré « les occupations de mon professorat et celles de mon doyenné au chapitre Saint-Thomas dans cette ville ». Bruges, le 30 décembre 1738, se déclare « attaché à votre personne par les liens de la plus vive reconnaissance. Je fais les vœux les plus ardents pour la prospérité de mon bienfaiteur ». Si le ministre répond aux vœux de Nouvel An des deux juristes, le 4 janvier à Linck et le 6 janvier à Bruges, c'est Linck qui se voit gratifier de la réponse la plus empressée : « Je ne puis d'avance que concevoir une grande idée du travail que vous m'annoncez sur les affaires de l'Empire. Mais il ne faut pas que mon impatience pour les lumières que je compte d'y trouver vous fasse précipiter l'ouvrage »¹⁸⁴.
- 81 Début 1739, se pose la question de la nomination d'un professeur en droit public à Paris. Les services de l'intendance d'Alsace établissent une liste de quelques Strasbourgeois, susceptibles de remplir l'emploi¹⁸⁵. L'état cite d'abord « Schertz l'aîné », c'est-à-dire Jean Georges Schertz¹⁸⁶ : « Il a plus de mémoire que de jugement. Son naturel le porte à la théorie et l'on ne sache pas qu'il se soit jamais donné à la pratique du droit public. Il est âgé de soixante et quelques années, veuf, plus propre pour l'école que pour le monde, luthérien ». Puis est nommé Bischoff « qui possède bien le droit public, surtout lorsqu'il s'agit des différents entre les seigneurs qui ont des terres en Alsace. Il connaît encore les droits des princes voisins, savoir de la maison palatine de Nassau et autres et particulièrement ceux que la maison d'Autriche avait sur la Haute Alsace. Il est également versé dans la théorie comme dans la pratique... Il a travaillé dans les archives d'Ensisheim. Sa mémoire l'emporte sur son jugement. Il a environ trente-sept ans. Il vit dans le célibat. Il bredouille son langage, mais est d'un caractère fort laborieux en même temps. Luthérien ».
- 82 L'état cite ensuite Jean Daniel Osterried¹⁸⁷ : « Le professeur est propre pour donner des principes du droit public aux jeunes gens. Il est gendre de Linck et possède une facilité

extraordinaire pour faire comprendre à la jeunesse les notions qu'il enseigne. Luthérien ». Suit encore Adam : « Bien qu'il ne soit pas gradué, il forme néanmoins quantité de bons sujets. Son fort est le droit civil, canon et féodal. Il connaît beaucoup de théorie, mais pour la pratique on ne croit pas qu'il y soit appliqué. C'est un homme de bonne mine, âgé de cinquante ans environ et marié. Il est extrêmement laborieux, parfaitement honnête homme, bon catholique et très pauvre ». Reste bien sûr Jérémie Eberhard Linck, « sujet qui possède une grande lecture, beaucoup de mémoire et un génie fort heureux. Par ce moyen, son style est aisé. Sachant l'art de combiner tout, il se trouve encore apte à soutenir pour ou contre toutes les questions qui peuvent être agitées dans le droit public. Linck a formé Pfeffel, stettmeister de Colmar, qui avait été gagé à la Cour pour y travailler. Marié, deux enfants. Si son air tient un peu du cabinet, on peut néanmoins dire qu'il ne révolte pas dans l'usage du monde ».

- 83 Et bien sûr apparaît, dans le dossier, l'inévitable avis du cardinal de Rohan¹⁸⁸, pour le moins surprenant, voire orienté, datant du 19 janvier 1739 : « Je ne me souviens seulement que je donne la préférence au docteur Linck, à cause de son mérite et parce qu'il paraît devoir embrasser la religion catholique, à laquelle il est intérieurement attaché. Mais une chose l'arrête : la mort de sa femme, luthérienne zélée, dont il craindrait... être déshérité ». Osera-t-on écrire que le cardinal fait office d'agence de recrutement ?
- 84 Si le choix du ministère n'apparaît pas dans le dossier, en revanche Linck et Bruges alimentent encore la correspondance. Le 7 juin 1739, coup de théâtre. François Joseph Klinglin tonne : « Par les provisions qu'il a plu au roi de me donner, il a été décidé qu'aucun officier attaché à la ville ne s'éloignerait que je ne lui donne permission. Ce nonobstant, le sieur Linck, professeur en droit, s'est avisé il y a quelques semaines d'annoncer par un programme public son prochain départ pour Paris et n'est venu chez moi que ce matin pour me le notifier. Lui ayant demandé s'il était muni de quelque ordre qui l'appelle à la Cour, il n'a pu m'en montrer aucun, pas même la lettre qu'il disait avoir reçu, ce qui m'a donné lieu de croire qu'il ne voyageait que pour son plaisir. De sorte que ne convenant pas qu'il abandonne sa chaire, je me suis opposé à son projet ». Dès le lendemain, Linck rédige une longue protestation au ministère contre la « scène inouïe et bien triste pour moi », demandant « qu'ordre soit donné pour que de pareils incidents ne se reproduisent plus ». De fait Linck obtient satisfaction. Il remercie le 29 juin et annonce, le 15 juillet 1739, son arrivée à Paris, en compagnie de sa femme. « J'attends vos ordres », conclut-il¹⁸⁹ en signalant qu'il logera chez le banquier Kornmann¹⁹⁰.
- 85 Linck décède à Strasbourg le 7 janvier 1743. Le lendemain, sa « pauvre veuve accablée de la plus grande affliction et pénétrée des plus grandes douleurs prend la liberté de se jeter aux pieds de Votre Grandeur pour la supplier très humblement de lui continuer la puissante protection qu'elle avait fait la grâce d'accorder à feu son mari décédé hier au matin, après une maladie de quelques jours. Ce cher époux, après avoir rendu ses derniers hommages au bon Dieu n'a eu d'autres soins que de recommander très fortement de remercier Votre Grandeur en son nom de la confiance qu'elle a eue en lui et de toutes les grâces dont elle a daigné le combler. Je m'en acquitte ». Le subdélégué de l'intendant Gayot¹⁹¹ informe, le 12 janvier 1743, le ministère du décès. Le 23 janvier, il est autorisé « à récupérer quelques lettres », alors que le ministre note à la veuve Linck : « J'estimai beaucoup Linck, dont je connaissais le mérite »¹⁹².

- 86 Le malheur des uns faisant le bonheur des autres, Bruges se manifeste le 12 janvier 1743 : « La mort de Linck de Strasbourg arrivée il y a quelques jours, va vaquer la commission à laquelle était allouée la moitié des appointements qu'avait le sieur Pfeffel et qui, après la mort de ce dernier, étaient partagés entre Linck et moi. Je supplie monseigneur Amelot de me confier en entier ce travail qu'il répartissait entre nous deux ». Demande justifiée par « l'empressement passionné avec lequel je désirerai le servir »¹⁹³. Bruges revient à la charge le 20 décembre 1744 : « Il y a six ans que le roi m'a fait la grâce de me confier un travail qui se poste au bureau des Affaires étrangères : c'est de dresser des mémoires sur les matières du droit public de l'Empire d'Allemagne. J'ai travaillé avec zèle toutes les fois qu'on me l'a ordonné. J'ai reçu des marques de bonté de votre prédécesseur qui m'a toujours témoigné qu'il approuvait mon ouvrage »¹⁹⁴. Le 22 novembre 1745, Bruges se plaint de ce qu'il ne perçoit plus son traitement depuis trois ans. Et revient à la charge le 29 décembre 1748 : « Je préférerais cet emploi, fût-il de 2 000 livres à ce que me rend ma profession d'avocat, quoiqu'elle ne produise plus de 5 000 livres de travail de palais, outre 3 000 francs de pension ou de retenue »¹⁹⁵. N'y avait-il alors plus d'intérêt à utiliser et à appointer un spécialiste de droit public ? Le rêve de la démonstration et de l'argumentation s'était-il éloigné ?

Aide occulte et personnages ambigus : Hatzel et Guntzer

- 87 Si Hatzel et Guntzer ont de commun avec Spon, Pfeffel, Linck et Bruges des études de droit, ils diffèrent par le choix de vie aventureux qu'ils mènent. Commençons par Gaspard de Hatzel, qui a déjà intrigué bien des historiens¹⁹⁶. Né à Altkirch le 7 février 1669, fils d'un avocat au Conseil souverain d'Alsace, Hatzel entame sa prodigieuse et romanesque carrière par un mariage plus qu'avantageux. En épousant Marie Eve Scheppelin, il réussit à entrer dans un des plus influents clans du Conseil souverain. Sa belle-famille lui met, dans un premier temps, le pied à l'étrier, mais il se refuse à faire carrière à Colmar. Il jette son dévolu sur l'Outre-Forêt, comme bien d'autres cadets (Willemann, Geiger), où miroitent les plus belles possibilités pour faire fortune rapidement. Bailli de Wissembourg pendant cinq ans, lieutenant civil et criminel de la préfecture de Haguenau, syndic royal de Strasbourg, il exploite au mieux de ses intérêts la période trouble de la guerre de Succession d'Espagne et se taille un magnifique domaine dans l'Alsace septentrionale (Geisberg, Niederroedern).
- 88 Hatzel apparaît plusieurs fois dans le fonds du ministère des Affaires étrangères. Spon l'évoque d'abord dans ces termes le 25 mars 1729¹⁹⁷ : « La lettre de cachet qui lui fut adressée avait pour prétexte l'incompatibilité entre l'office de syndic et celui de lieutenant du bailliage de Haguenau qui véritablement demandent l'un et l'autre résidence personnelle, mais le principal motif de cette révocation était la dissension qui s'est mise entre lui et le magistrat et qui a été poussée à des chefs d'accusation réciproques si vifs et si violents qu'il en reste encore entre les parties une inimitié irréconciliable. Cependant comme il pourrait craindre qu'on cherchât à le remplacer de son vivant, l'on ne cherchât aussi à lui enlever la pension annuelle qu'il tire de la ville, je n'aspire qu'à sa survivance et me crois sans prétention capable autant que tout autre à remplir cette fonction ».
- 89 Quatre ans plus tard, il est à nouveau question de Hatzel, ou plutôt d'un des fils de Hatzel. Du Bourg l'évoque le 19 novembre 1733 : « Cet homme, âgé d'environ vingt ans, se brouilla à quinze ans avec père et mère et le reste de sa famille, menant une vie aussi

folle que libertine. Il sortit de ce pays et s'en alla courir le monde. L'on a été longtemps sans savoir où, lorsque le duc de Richelieu étant ambassadeur à Vienne l'a vu. Après avoir demeuré quelques temps dans sa maison, il en sorti très extraordinairement, ayant pris des chemins inconnus, après avoir emprunté de l'argent que je crois que son père a été obligé de rendre. Il y a environ un an que le bruit se répandit ici que le feu roi de Pologne l'avait fait enlever près de Francfort pour le faire enfermer et peut-être pis, c'est ce que j'ignore. Mais ce qu'il y a de certain, au dire de tout le monde, c'est qu'il est un vrai vaurien, capable de tout ». Quant à Brou, il indique que le fils de Hatzel, Cheuvement (sic), serait à Heilbronn, près de Francfort-sur-le-Main, le 21 novembre 1733 : « Il m'est revenu qu'il avait eu trop de dérèglement. Il est vrai qu'il a essuyé de mauvais traitements de ses père et mère, une femme très dure avec ses enfants »¹⁹⁸. Au même moment, le 19 décembre 1733, le ministère prend connaissance de la copie d'une lettre écrite par Weber¹⁹⁹ à Son Altesse Palatine : « Il plaise à Votre Altesse de voir avec quelle manière le nommé Hatzel m'a cité à comparaître devant lui le 22 de ce mois sur le Geisberg. Suivant ce que je peux conjecturer, je pense que c'est pour régler les contributions ». Et de solliciter des ordres²⁰⁰.

90 Arrêtons-nous sur un incident, un fait divers apparemment religieux et ses conséquences par temps de guerre. De Colmar, François Scheling, augustin de Wissembourg, s'adresse au ministère le 26 mars 1737. Rappelant qu'il a été aumônier pendant dix ans à l'hôpital de Landau, puis prieur du couvent de Wissembourg, où « toute la ville a vu la mort de trois de mes religieux », Scheling en vient au fait : « On m'accuse d'un crime d'Etat dans le temps où je me serai attendu à être²⁰¹ plutôt accusé de mahométisme ». Le prieur explique : « Il y avait quelque temps qu'un de mes religieux était soupçonné d'écrire à une femme ». Scheling le surprend : « La lecture que je fis de sa lettre me frappa tellement que j'en demeurai interdit ». Il avertit le provincial ; le religieux veut se disculper, puis contre-attaque : « Il se rend chez le maréchal Du Bourg, auquel on fait entendre que j'avais passé le Rhin pendant la guerre pour aller au chapitre et que je n'avais pas discontinué d'entretenir une relation suspecte avec le père provincial ». Le maréchal ordonne « à un vicaire d'aller à Wissembourg, lequel ne demanda pas mieux d'exécuter cet ordre qu'il regarda comme un moyen sûr pour me déplacer et faire succéder son frère qui est de notre ordre pour lequel il avait cette vue depuis longtemps... Par ordre du roi, on m'a enfermé dans une chambre à Colmar sans me donner la liberté ni de dire la messe ni d'assister à aucun office ». Si cet épisode est relaté, c'est qu'Hatzel intervient en faveur de Scheling auprès de Du Bourg le 20 mars 1737 : « Le prieur des augustins à Wissembourg qui a desservi pendant cinq ans une chapelle domestique d'une maison [= Geisberg] que j'ai à une demi-lieue de cette ville » est victime « d'une fausse accusation. Ce religieux que j'ai toujours vu et connu si zélé pour son service est injustement opprimé »²⁰².

91 Le 27 février 1738, de Strasbourg, Hatzel demande l'appui du ministre des Affaires étrangères dans son procès contre Chatillon²⁰³ : « On veut m'ôter la charge érigée en fief ; on emploie pour y parvenir les mêmes iniquités qu'on a employées pour m'ôter le syndicat de cette ville »²⁰⁴. Nouvelle plainte le 10 avril 1738 : « Les persécutions dont on m'accable augmentent de jour en jour, de manière que je me vois à la veille de perdre le fruit de mes services de quarante ans. On veut ma ruine ». Après avoir encore signalé le « ressentiment de d'Angervilliers » à son égard et la « friponnerie » de ses adversaires, le 6 septembre 1738, Hatzel obtient le soutien du ministre le 16 septembre : « Je ne puis vous dissimuler que j'ai trouvé des expressions toutes des plus indécentes et qui ont mérité l'indignation qu'elles ont inspiré »²⁰⁵. Fallait-il qu'Hatzel soit indispensable pour

obtenir de tels appuis. Acheminait-il des renseignements pour la diplomatie ? Le 14 juin 1740, Hatzel « envoie une lettre reçue de l'ami de Vienne avec une traduction en français ». Et ajoute : « Comme ma malheureuse colique me reprit au mois d'avril dernier avec plus de violence que jamais, je craignais de ne pas le voir »²⁰⁶.

- 92 Il n'est pas inintéressant de s'intéresser à Hatzel après la mort du cardinal de Fleury. Le 16 octobre 1743, Hatzel envoie ce texte sibyllin à Paris : « Je voulais attendre la réponse de l'homme qui s'est chargé d'établir la correspondance dont il s'agit à qui j'ai communiqué par un exprès ce qui le concerne. Il me mande à Mgr qu'étant nécessaire qu'on fasse part de cette correspondance au ministre des Affaires étrangères, il est persuadé que l'homme en question ne s'y opposera pas et qu'on peut dès à présent lui en donner communication, pourvu que le nom de son correspondant ne soit jamais connu dans aucun bureau, ce qu'il demande avec beaucoup d'insistance »²⁰⁷. Hatzel, un espion ?
- 93 Hatzel décède à Strasbourg le 4 août 1746²⁰⁸. Le 5 août 1746, Montfort le signale : « Je dépêche mon valet en courrier pour annoncer à Votre Excellence la mort de Hatzel, vivant syndic de cette ville. Voilà le cas ou de me placer ou au moins de me fixer une pension qui me mette en état de continuer les services que j'ai rendu au roi ». Aussi le ministère s'adresse à l'intendant Vanolles le 4 octobre 1746 : « Je suis informé que Hatzel est décédé depuis peu de mois à Strasbourg. Il avait été employé de la part du roi dans quelques négociations secrètes avec divers princes d'Allemagne et comme les papiers qu'il doit avoir laissé sur les affaires qu'il a eu l'occasion de traiter avec ces princes peuvent donner des lumières importantes pour le service de Sa Majesté, je crois qu'il serait à propos que vous puissiez vous assurer de ces papiers et qu'après en avoir fait l'examen vous me fissiez passer à Paris ceux que vous jugerez pouvoir être de quelque utilité par rapport aux questions sur les limites de l'Alsace ». La réponse de Vanolles date du 16 octobre 1746 : « J'ai attendu le retour de Schwend, mon subdélégué de Strasbourg. Il n'est pas possible d'obtenir les papiers à cause des scellés suite à la contestation avec Châtillon ». Est joint à cette note un mémoire de Schwend : « Au décès de Hatzel au mois d'août dernier, j'ai fait mettre les scellés sur tous les papiers, meubles et autres effets qui se trouvent en sa maison située dans la ville de Strasbourg ». Le 31 octobre, le ministère calme Vanolles : « Rien ne presse pour retirer ces papiers, puisqu'ils se trouvent sous scellés »²⁰⁹.
- 94 Après Hatzel, évoquons Guntzer. Le maréchal Du Bourg le mentionne en septembre 1727 au cardinal de Fleury : « Je ne puis me dispenser d'avoir l'honneur d'observer à Votre Eminence que les services qu'a rendu au roi Jean Guntzer cadet qui est près du margrave de Durlach ne me paraissent pas jusqu'à présent assez essentiels pour mériter cette distinction [= la noblesse]. Quant au sieur Guntzer l'aîné qui est du premier lit, à qui le roi vient d'avoir la bonté et la charité d'accorder une pension de 1 500 livres, ce serait le mettre à la mendicité que l'ôter de l'état de roture, ne vivant que du revenu des petits emplois qu'il possède dans la Chambre des Quinze dont il est membre. Cet homme a la tête légère et étourdite. Il importunera souvent Votre Eminence »²¹⁰. Du Bourg le mentionne une nouvelle fois le 12 septembre 1733 : « Guntzer, conseiller du margrave de Baden Durlach, ayant passé par ici, exprime de la part de son prince la crainte de la guerre qu'ils ont »²¹¹.
- 95 Le 12 mars 1743, c'est au tour du maréchal de Broglie de s'intéresser à l'homme : « Je sais que Guntzer de Strasbourg a l'honneur d'être connu de vous et je crois même qu'il vous a été recommandé, il y a quelques années, par le cardinal de Fleury sur ce que son

attachement aux intérêts du roi venait de lui faire perdre une place de conseiller intime du margrave de Bade Durlach, la Cour de Vienne ayant exigé de ce prince qu'il le congédiât de son service. Il m'a écrit depuis quelques temps assez régulièrement des lettres raisonnées sur les affaires présentes d'Allemagne et comme il paraît qu'il est instruit des intérêts de l'Empire et de ses principaux membres j'en ai pensé qu'on pourrait en faire quelque usage pour le service du roi... Guntzer fait constamment profession de la religion catholique²¹², ce qui est indispensable pour être employé de la part du roi dans les Cours étrangères ». Le 28 mars 1743, de Broglie complète le portrait de Guntzer : « C'est un homme d'un esprit fort vif, fort habile de ses intérêts. Je ne croirai pas qu'il fût à propos de lui confier de grandes affaires, ne le croyant pas au-dessus de son intérêt personnel, aimant apparaître par sa dépense et ayant peu de bien pour le faire, mais à quoi je le croirais propre ce serait à être employé dans l'Europe pour savoir tout ce qui s'y passe »²¹³. Un agent de renseignements supplémentaire ?

96 Lorsque Guntzer se propose de se charger, le 30 novembre 1743, des archives d'Ensisheim pour 3 000 livres, La Granville, commandant d'Alsace, soutient la demande, le 8 décembre 1743. Le 17 décembre 1743 La Granville intervient encore : « Le père de Guntzer a beaucoup contribué à faire passer la ville de Strasbourg sous la domination du roi. Guntzer lui-même a passé la plus grande partie de sa vie auprès du margrave de Durlach où il faisait les fonctions de premier ministre. Après la mort du prince, il s'est rendu à Strasbourg, où il a eu une liaison intime avec le maréchal de Broglie, qu'il a suivi en Bohême »²¹⁴. Le ministre répond qu'il n'y a pas d'objection à l'emploi, mais que « les papiers sont sous la garde de l'abbé de Regemorte dont la famille est attachée au cardinal de Rohan »²¹⁵.

97 * * *

98 Au terme de ce parcours, il est possible d'appréhender le fait politico-religieux dans l'Alsace du XVIII^e siècle. Entre 1726 et 1743, le premier ministre de la France est un ecclésiastique, le cardinal de Fleury, en relations avec un autre cardinal, Rohan, prince-évêque de Strasbourg, omniprésent, mais dont on craint à Paris la trop grande envergure. Nous apparaissent parmi les personnes utilisées par la diplomatie française²¹⁶, tant des luthériens (Pfeffel, Linck), que des catholiques (Spon, Bruges), tous spécialistes du droit public, ainsi que des aventuriers (Hatzel, Guntzer), bref un monde cosmopolite représentatif de la « Realpolitik ».

NOTES

1. Né à Lodève le 22 juin 1653, évêque de Fréjus de 1698 à 1715, nommé précepteur de l'arrière-petit-fils de Louis XIV, le futur Louis XV, peu de temps avant la mort du Roi Soleil, grand aumônier de la reine le 12 mai 1725, nommé ministre d'Etat, en réalité premier ministre de fait, le 11 juin 1726, élevé au cardinalat le 11 septembre 1726, Hercule André de Fleury décède le 29 janvier 1743, cf. *DHGE*, t. 17, 1971, p. 476-479 ; *DBF*, t. 14, 1979, p. 26-31 et surtout CHAUSSINAND-NOGARET (Guy), *Le cardinal de Fleury*, Éditions Payot, Paris, 2002, 241 p.

2. Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Paris (AMAE Paris), Série Mémoires et Documents, fonds Alsace, t. 43, f. 35.
3. AMAE Paris, t. 39, f. 160.
4. AMAE Paris, t. 39, f. 131.
5. Né le 16 mars 1685, président à mortier en 1719, il reçoit les sceaux le 18 août 1727 – « permettez », note Nicolas de Corberon, premier président du Conseil souverain d'Alsace, de Colmar, le 24 août, « que j'ai l'honneur de vous marquer la part que je prends au choix que le roi vient de faire de votre personne pour vous confier les sceaux », AMAE Paris, t. 39, f. 145 –, puis le 24 août 1727 les Affaires étrangères, est disgracié le 23 février 1737, accusé de se faire un parti à la Cour, de vouloir remplacer le cardinal, d'encourager la rébellion des jansénistes, cf. DBF, t. 8, 1959, p. 907.
6. Né le 30 avril 1689, il est nommé « à la stupéfaction générale » ministre des Affaires étrangères le 23 février 1737. On lui reconnaît des talents financiers et un esprit fort orné, mais nullement les connaissances qui lui auraient été nécessaires pour ses nouvelles fonctions. Condorcet lui reproche, méchamment, une « bêtise au-dessus du commun ». Sa disgrâce est provoquée par Frédéric II de Prusse, à la suite d'une mission manquée de Voltaire, le 27 avril 1744. Il décède le 8 mai 1749, cf. DBF, t. 2, 1936, p. 611-614.
7. Sur le contexte géopolitique de l'époque, cf. LIVET (Georges), *L'équilibre européen de la fin du XV^e à la fin du XVIII^e siècle*, PUF, 1976, 231 p. et surtout BÉLY (Lucien), *Les relations internationales en Europe (XVII^e-XVIII^e siècle)*, PUF, 1992, 731 p. et *La Société des princes (XVI^e-XVIII^e siècle)*, éditions Fayard, 1999, 651 p.
8. LIVET (Georges), « Les intendants d'Alsace et leur œuvre (1648-1749) », *Deux siècles d'Alsace française*, Strasbourg, 1948, p. 79-131 et surtout *L'intendance d'Alsace sous Louis XIV (1648-1715)*, Paris, 1956, 1048 p. Faut-il rappeler que l'intendance d'Alsace est l'une des plus importantes du royaume et que bon nombre d'administrateurs, l'ayant dirigé, occupent par la suite un poste important dans les différents ministères ?
9. Né à Paris le 4 février 1679, intendant d'Alsace du 3 mars 1724 au 1^{er} juin 1728, avant de devenir intendant de Paris, décédé à Paris le 27 décembre 1728, cf. LIVET (Georges), « Harlay », *NDBA*, n°15, 1989, p. 1414.
10. Ploux ou Péloux n'est pas un inconnu dans l'historiographie alsacienne, même si aucune notice ne lui est consacrée dans le *NDBA*, cf. PFISTER (Christian), « Extraits d'un mémoire (Péloux) sur l'Alsace de l'année 1735 : état ecclésiastique de la province », *Revue Historique*, septembre-octobre 1916, p. 54-58 et LIVET (Georges), « Les intendants », p. 118.
11. AMAE Paris, t. 39, f. 105.
12. AMAE Paris, t. 39, f. 129.
13. AMAE Paris, t. 39, f. 216.
14. Paul Esprit Feydeau de Brou, né à Paris le 17 mai 1682, intendant d'Alsace de novembre 1728 à novembre 1742, garde des sceaux en septembre 1762, décédé à Paris le 3 août 1767, cf. SCHMITT (Jean-Marie), « Feydeau de Brou », *NDBA*, n°11, 1988, p. 934. La chronologie des administrateurs dans LIVET (Georges), « Intendants », *L'Encyclopédie de l'Alsace*, n°7, 1984, p. 4280-4281.
15. AMAE Paris, t. 42, f. 223.
16. Né à Changy le 14 septembre 1655, gouverneur de la province depuis 1713, époux en deuxièmes noces à Strasbourg, le 14 janvier 1729, de Marie Anne de Klinglin, veuve d'Antoine de Petit-Landau, sœur aînée de François Joseph de Klinglin, préteur royal de Strasbourg de 1725 à 1752, et de Christophe de Klinglin, premier président du Conseil souverain d'Alsace de 1747 à 1768, le maréchal Du Bourg décède le 15 janvier 1739, cf. LIVET (Georges), « L'autorité militaire à Strasbourg sous l'Ancien Régime : gouverneurs et commandants en chef de la province et de la ville », *Revue Historique des Armées*, n°3, 1981, p. 38-40 et « Bourg », *NDBA*, n° 4, 1984, p. 319-320. Dans son testament du 15 mars 1737, rédigé dans son hôtel particulier, rue de la Nuée Bleue à Strasbourg, en présence du suffragant du cardinal de Rohan, Jean Vivant, il déclare vouloir être

inhumé à Saint-Pierre-le-Jeune, donne 500 livres aux capucins, cite ses deux filles, religieuses professes en la maison des dames de Marsigny-sur-Loire, ADBR, 6E41/61.

17. Né à Strasbourg Saint-Pierre-le-Jeune le 28 avril 1707, chanoine de Saint-Pierre-le-Jeune depuis le 5 décembre 1719, résilie le 24 octobre 1734, prébendier de la Toussaint depuis le 29 juillet 1720, aumônier du roi de 1733 à 1746, décédé en 1785, cf. KAMMERER (Louis), *Répertoire du clergé d'Alsace dans l'Ancien Régime (1648-1792)*, Strasbourg, 1983, n°56. L'abbé d'Andlau remercie Chauvelin le 21 août 1728 pour l'obtention d'une pension, cf. AMAE Paris, t. 39, f. 240.

18. AMAE Paris, t. 39, f. 107.

19. AMAE Paris, t. 39, f. 141. Du Bourg se réfère à la paix de Paris, signée le 1er mai 1727, devant assoupir le conflit anglo-espagnol.

20. AMAE Paris, t. 39, f. 362. Sur Strasbourg, ville fortifiée, cf. HERRY (Simone), *Strasbourg au tournant du grand siècle*, PUS, Strasbourg, 1996, 616 p. et MULLER (Claude), « Strasbourg en 1721 vu par un Avignonnais », dans *ASHVS*, 2004-2005, p. 71-85.

21. Nicolas Prosper Bauyn d'Angervilliers, né en 1675, successivement intendant du Dauphiné, de l'Alsace de 1714 à 1724 où il reçoit le titre de conseiller d'Etat en 1720, de Paris de 1724 à 1728, secrétaire d'Etat au département de la guerre le 22 mai 1728, succédant à Le Blanc, « plus laborieux que brillant, s'appliquant à exécuter les vues du cardinal de Fleury », décédé à Marly le 15 février 1740, cf. *DBF*, t. II, 1936, p. 1113-1117.

22. Nicolas du Blé, marquis d'Huxelles, né le 24 janvier 1652, maréchal de camp en 1683, commandant en chef en 1690, « créature très confidante de Louvois » selon Saint-Simon, maréchal de France en 1703, gouverneur général de l'Alsace en 1713. A la mort de Louis XIV, il obtient la présidence du conseil des Affaires étrangères, puis devient ministre d'Etat en 1726. Du Bourg exerce ses fonctions en Alsace depuis 1715 sans en toucher les émoluments. Huxelles décède à Paris le 4 avril 1730, cf. LIVET (Georges), « Huxelles », *NDBA*, n°17, 1991, p. 1730.

23. AMAE Paris, t. 40, f. 11.

24. AMAE Paris, t. 40, f. 146.

25. AMAE Paris, t. 40, f. 183.

26. AMAE Paris, t. 40, f. 191.

27. Né à Montpellier le 17 mars 1672, décédé à Strasbourg le 10 octobre 1750, cf. HALTER (Alphonse), « Antoine Du Portal », *NDBA*, n°8, 1985, p. 712.

28. AMAE Paris, t. 40, f. 50.

29. AMAE Paris, t. 40, f. 71.

30. AMAE Paris, t. 40, f. 285.

31. AMAE Paris, t. 42, f. 271.

32. AMAE Paris, t. 42, f. 278.

33. François Marie de Broglie, maréchal de France en 1734, commandant de la province d'Alsace de 1739 à 1743, fait aménager la place qui porte encore son nom à Strasbourg, décède le 22 mai 1745, cf. PANGE (Victor), « Broglie », *NDBA*, n°5, 1984, p. 366.

34. AMAE Paris, t. 42, f. 318.

35. SCHWARZ (Camille), « L'affaire François Joseph de Klinglin », *La vie en Alsace*, 1927, p. 227-236 ; HATT (Jean-Jacques), « Mœurs au XVIII^e siècle. Le préteur royal Klinglin et Andrieux, agent de la ville de Strasbourg », *Revue d'Alsace*, 1948, p. 167-180 ; LIVET (Georges), « Klinglin », *NDBA*, n°21, 1993, p. 2007-2008.

36. MULLER (Claude), « Mgr Simon Nicolas de Montjoie, les Klinglin et les Gobel », *Revue d'Alsace*, 2002, p. 281-313.

37. AMAE Paris, t. 39, f. 277.

38. AMAE Paris, t. 40, f. 13.

39. AMAE Paris, t. 40, f. 97.

40. AMAE Paris, t. 40, f. 304 et 313.

41. AMAE Paris, t. 40, f. 341. AMAE Paris, t. 42, f. 119.

42. AMAE Paris, t. 42, f. 13.
43. AMAE Paris, t. 42, f. 289.
44. AMAE Paris, t. 43, f. 150. Sur l'administration de la ville, cf. GREISSLER (Paul), *La classe politique dirigeante à Strasbourg (1650-1750)*, Strasbourg 1987, et pour comparaison BASS (Estelle), *L'administration communale de Colmar à la fin de l'Ancien Régime (1750-1789)*, maîtrise d'histoire Strasbourg 1999, 184 p., Strasbourg, Wissembourg, Landau, Munster et Colmar sont les cinq villes alsaciennes soumises à l'alternative, c'est-à-dire que catholiques et luthériens se partagent les sièges, chaque partie pour une moitié.
45. AMAE Paris, t. 43, f. 152.
46. AMAE Paris, t. 43, f. 212.
47. Jean Baptiste Klinglin, né à Brisach le 3 décembre 1657, préteur de Strasbourg de 1706 à 1725, décédé à Strasbourg le 7 juin 1725, cf. LIVET (Georges), *NDBA*, n°21, 1993, p. 2006-2007.
48. AMAE Paris, t. 40, f. 187.
49. AMAE Paris, t. 42, fs 323 et 326.
50. AMAE Paris, t. 43, fs 377.
51. Sur le cardinal, cf. METZ (René), *La monarchie française et la provision des bénéfices ecclésiastiques en Alsace de la paix de Westphalie à la fin de l'Ancien Régime (1648-1789)*, Strasbourg 1947 ; LUDMANN (Jean Daniel), *Le palais Rohan de Strasbourg*, 2 volumes, Strasbourg 1979-1980 ; CHATELLIER (L.), *Tradition chrétienne et renouveau catholique dans l'ancien diocèse de Strasbourg (1650-1770)*, Paris 1981, p. 216-217 et p. 354-389 ; « Le renouveau du catholicisme », dans *Histoire de Strasbourg*, Editions Istra, Strasbourg 1981, t. III, p. 381-408 ; notice « Rohan », dans GATZ (E.), *Die Bischöfe des Heiligen Römischen Reiches (1648-1803)*, Berlin 1990, p. 394-396 ; « Rohan », *NDBA*, n°32, 1998, p. 3265-3267.
52. Le souper en l'honneur de Melle Clermont rassemble, le 11 août 1725, 1 200 personnes dans une salle. L'appartement du cardinal est « un des plus beaux, des plus riches et des plus magnifiques d'Europe ». La reine séjourne au château, du 17 au 18 août 1725, après la célébration de son mariage, par procuration, à la cathédrale de Strasbourg. « Il n'était une femme ou fille de bonne maison qui ne rêvât de Saverne », note le marquis de Valfons. Autant d'éléments rapportés par METZ (René), « *Les Furstenberg et les Rohan, princes-évêques au service de la cause française* », Strasbourg 1948, (510 p.), p. 61-77 et surtout p. 74 qui soulignent les fastes épiscopaux à Saverne, qui propose 700 lits selon Valfons.
53. LIVET (Georges), « Louis XV », *NDBA*, n°25, 1995, p. 6896-6903.
54. AMAE Paris, t. 39, f. 100.
55. AMAE Paris, t. 39, f. 104.
56. AMAE Paris, t. 39, fs 318 et 321.
57. CHATELLIER (Louis), *Tradition*, p. 307-325 ; MULLER (Claude), « Simultaneum », *L'Encyclopédie de l'Alsace*, n°11, 1985, p. 6896-6903.
58. AMAE Paris, t. 39, fs 416 et 420.
59. Démonstration sur le terrain par STRIEBIG (Clément), « Les Augustins à Wingen », *L'Outre-Forêt*, n°79, 1992, p. 4-22 (en fait les curés royaux de Wingen).
60. Retard aussi dans la nomination de l'abbé de Munster en 1713, cf. MULLER (Claude), « L'élection de Gabriel de Rutant, abbé de Munster, en 1714 », *Annuaire de la société d'histoire de Munster*, t. 54, 2000, p. 165-168.
61. Henri Oswald de la Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne, en France, depuis 1719, député en 1734 à l'assemblée générale extraordinaire du clergé de France. Dans sa harangue, il invite le cardinal Fleury à user de son autorité contre les jansénistes. Il décède à Paris le 23 avril 1747, cf. *DHGE*, t. 2, 1931, p. 927.
62. AMAE Paris, t. 40, fs 40 et 41.
63. AMAE Paris, t. 40, fs 66.
64. AMAE Paris, t. 40, fs 160, 163, 169, 177.

65. C'est-à-dire Charlotte Elisabeth de Bavière, cf. LEBIERE (Arlette), *La princesse Palatine*, Paris 1986, 259 p. ; KUNZEL (E.), *Die Briefe von Lisselote von der Pfalz, Herzogin von Orléans*, sd, 461 p.
66. AMAE Paris, t. 40, f. 177.
67. Nicolas Delfis, né à Vaufrey le 11 février 1683, abbé de Lucelle de 1708 à 1751, décédé à Lucelle le 6 novembre 1751, cf. BISCHOFF (Georges), « Daelfis », *NDBA*, n°7, 1985, p. 609-610.
68. AMAE Paris, t. 40, fs 335 et 336.
69. AMAE Paris, t. 42, f. 129. Il s'agit de la translation du chapitre de Surbourg à Haguenau, cf. MULLER (Claude), « Un chapitre pour Haguenau (1738) », *Etudes Haguenoviennes*, t. 21, 2001, p. 199-206. « Entrez, messieurs, dans ce temple auguste... L'ancienneté de la ville de Haguenau qui a été plus d'une fois le séjour des empereurs, la vaste enceinte de ses murs qui offrent à ceux qui veulent s'y établir sûreté, commodité, agrément et plus que tout la fidélité inviolable avec laquelle elle a conservé sans tache la pureté de la foi, demandaient que vous y fixassiez votre demeure », déclare le 5 octobre 1738 le cardinal de Rohan aux chanoines en présence de l'intendant et d'une foule impressionnante.
70. AMAE Paris, t. 42, f. 131.
71. AMAE Paris, t. 42, f. 263.
72. AMAE Paris, t. 42, f. 271.
73. AMAE Paris, t. 42, f. 357.
74. AMAE Paris, t. 42, f. 455.
75. « Il n'est aucun événement plus remarquable et plus intéressant que celui que produisit la mort de l'empereur Charles VI, dernier mâle de la maison de Habsbourg » relève Frédéric II de Prusse dans *Histoire de mon temps*, cité par LIVET (G.), *L'équilibre européen*, p. 150.
76. « Il n'est aucun événement plus remarquable et plus intéressant que celui que produisit la mort de l'empereur Charles VI, dernier mâle de la maison de Habsbourg » relève Frédéric II de Prusse dans *Histoire de mon temps*, cité par LIVET (G.), *L'équilibre européen*, p. 150.
77. AMAE Paris, t. 43, f. 136.
78. Sur cette question cf. CHATELLIER (L.), *Tradition*, p. 480-482 et GUTH (Jean-Georges), *Les protestants de Strasbourg sous la monarchie française (1681-1789) : une communauté religieuse distincte ?*, thèse, Strasbourg 1997, p. 878-888 et 895-896. De manière générale, VOGLER (Bernard), *Histoire des chrétiens d'Alsace*, Editions Desclée, 1994, 429 p.
79. AMAE Paris, t. 43, f. 144.
80. René de Rohan est le frère d'Armand de Rohan, petit-neveu de Gaston de Rohan, mort très jeune. Il n'est pas à confondre avec Louis de Rohan, né à Paris le 25 septembre 1734, qui obtient tout jeune de nombreux bénéfices et devient évêque titulaire de Strasbourg de 1779 à 1791, cf. CHATELLIER (Louis), « Louis René Edouard de Rohan », *NDBA*, n° 35, 2000, p. 3629-3631.
81. AMAE Paris, t. 43, f. 148. A partir du 21 juillet 1743, lorsque Bruges annonce au ministre des Affaires étrangères Jean Jacques Amelot de Chaillou l'aggravation de la maladie du prince évêque de Bâle, Jacques Sigismond de Reinach Steinbrunn, le cardinal de Rohan intrigue à nouveau, cf. RIBEAUD (Alfred), « Les vues des cardinaux de Rohan, prince-évêque de Strasbourg sur l'évêché de Bâle », dans *L'Alsace et la Suisse*, Strasbourg 1952, (488 p.), p. 241-264, surtout p. 43.
82. AMAE Paris, t. 43, f. 39.
83. Le théâtre des opérations se situe dans l'Outre-Forêt, cf. MULLER (Claude), *L'Outre-Forêt au XVIII^e siècle*, Editions Coprur, Strasbourg 2003, p. 28-43.
84. AMAE Paris, t. 43, fs 188, 190, 197.
85. AMAE Paris, t. 43, fs 312.
86. AMAE Paris, t. 43, fs 316 et 317.
87. Vogel, d'Ensisheim, écrit à Chauvelin, le 26 août 1728, pour « le remercier de l'intention du roi au sujet de la pension que j'ai sur les revenus de l'abbaye de Vancelles » (AMAE Paris, t. 39, f. 239). Le bailli Vogel a de nombreux enfants dans le clergé, cf. MULLER (Claude), « Le ciel et les

femmes. Les clarisses originaires d'Ensisheim », dans *Annuaire des quatre sociétés d'histoire de la vallée de Weiss*, 2003, p. 145-160.

88. Lantz, de Strasbourg, écrit le 29 décembre 1728 : « L'accueil qu'il a plu à Votre Grandeur de me faire lorsque le duc de Noailles m'a fait la grâce de me lui présenter me persuade d'avance qu'elle continuera à recevoir avec la même bonté les très humbles compliments » (AMAE Paris, t. 39, f. 269).

89. Nicolas de Corberon, premier président du Conseil souverain, à propos d'un point de droit : « Il est réservé à la grande chancellerie d'accorder ces sortes d'intercessions. Cela se décide par la voie des négociations entre les deux parties. Nous ne pouvons en ce cas que suivre les ordres » (AMAE Paris, t. 42, f. 315, 25 février 1739).

90. Offre de d'Aigrefeuille, contrôleur général des domaines, « vu que son inclination a toujours été porté pour les intérêts de Sa Majesté »... et qu'il « a la satisfaction de s'entretenir souvent avec Bruges » (AMAE Paris, t. 43, fs 160 et 165, 12 et 30 septembre 1742) ; sur ce personnage, cf. INGOLD (Angel), « Jean d'Aigrefeuille, contrôleur des domaines et bois », *Revue d'Alsace*, 1900, 1901 et 1904.

91. Liste des mémoires dans LIVET (Georges), « Les intendants d'Alsace et leur œuvre (1648-1749) », *Deux siècles d'Alsace française*, Strasbourg 1948, p. 129-131.

92. AMAE Paris, t. 39, fs 159-178 (classé dans l'année 1727) et t. 40, fs 100-118 (classé dans l'année 1731), les deux non datés, mais d'après le contexte plutôt de 1727 que de 1731, ni signés.

93. AMAE Paris, t. 39, f. 161. LIVET (G.), *art. cité*, p. 118 relève que Peloux, secrétaire de l'intendant de Brou, désire cette destruction de la langue allemande. S'il reconnaît que les personnes parlent assez bien le français, « il n'est point douteux que l'usage de la langue française ne soit fort important pour accoutumer les Alsaciens à nos mœurs ».

94. AMAE Paris, t. 39, t. 163.

95. BOEHLER (Jean-Michel), *Une société rurale en pays rhénan : la paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789)*, Strasbourg 1994, (2469 p.), p. 1378-1386.

96. BOEHLER (J.-M.), *op. cité*, p. 1387-1420.

97. AMAE Paris, t. 39, f. 173. Sur les mariages mixtes, cf. CHATELLIER (L.), *Tradition*, p. 345-360 et GUTH (J.-G.), *op. cité*, p. 898-908.

98. AMAE Paris, t. 40, f. 123.

99. MAYER (Beda), *Die alte elsässische Kapuzinerprovinz, Helvetia Franciscana*, t. 13, 1979-1980 et MULLER (Claude), *Les ordres mendiant en Alsace au XVIII^e siècle*, Haguenau 1984, p. 137-146.

100. SCHERER (Emile Clément), « Frankreich und der elsässische Klerus im 18. Jahrhundert », dans *Archiv für elsässische Kirchengeschichte*, t. 3, 1928, p. 255-300.

101. MULLER (Claude), « Les splendeurs de l'abbaye bénédictine de Munster dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (1750-1790) », *Annuaire de la société d'histoire de Munster*, t. 40, 1986, p. 61-70.

102. On trouvera des données plus complètes dans le fameux mémoire de l'intendant Jacques de la Grange, de 1697, publié par OBERLÉ (Roland), *L'Alsace en 1700*, Editions Alsatia, 1975, 267 p., dont une partie est l'œuvre de François Dietremann, cf. MULLER (Claude), « Le mémoire sur la Haute Alsace de François Dietremann », *ASHAC*, t. 44, 1999-2000, p. 45-64.

103. MULLER (Claude), *Les ordres mendiants en Alsace au XVIII^e siècle*, Haguenau 1984, 350 p.

104. VARRY (Dominique), « Les capucins comtois, aile marchante de la reconquête post-tridentine : le couvent de Belfort », *Bulletin de la société belfortaine d'émulation*, 1990, p. 43-63, et « Belfort et la Haute Alsace, citadelles de catholicisme aux XVII^e et XVIII^e siècles », *1648, Belfort dans une Europe remodelée*, Belfort 1998, p. 135-151.

105. AMAE Paris, t. 39, fs 4-10.

106. METZ (René), « L'attitude du gouvernement royal à l'égard des ecclésiastiques suisses résidant en Alsace (1648-1789) », *L'Alsace et la Suisse*, Strasbourg 1952, p. 226-240 et surtout KAMMERER (Louis), « Les prêtres originaires de Suisse en Haute Alsace après la guerre de Trente Ans (1648-1789) », *Archives de l'Eglise d'Alsace*, t. 44, 1985, p. 110-123.

107. Les Nansé d'Altkirch donnent beaucoup des leurs à l'Eglise, cf. MADENSPACHER (Patrick), *Une famille bourgeoise d'Alsace : les Nansé*, Riedisheim 1978, 81 p. et MULLER (Claude), « Le ciel et les hommes. Vocations religieuses et tradition familiale à Altkirch au XVIII^e siècle », *Annuaire du Sundgau*, 2001, p. 101-102. Ce Nansé s'ajoute à ceux connus.
108. AMAE Paris, t. 39, f. 11.
109. AMAE Paris, t. 39, f. 12.
110. AMAE Paris, t. 39, fs 32 et 36.
111. AMAE Paris, t. 39, f. 73.
112. AMAE Paris, t. 39, f. 131.
113. Louis Laguille, né à Autun le 17 octobre 1658, décédé à Pont-à-Mousson le 18 avril 1742, cf. BONFILS (Robert), « Laguille », *NDBA*, n°22, 1994, p. 2180.
114. AMAE Paris, t. 39, f. 80. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à la *Revue d'Alsace 2000*, consacrée à l'historiographie alsacienne.
115. REUSS (Rodolphe), *Documents relatifs à la situation légale des protestants d'Alsace au XVIII^e siècle*, Paris 1888 et *L'Eglise luthérienne de Strasbourg au XVIII^e siècle*, Paris 1892 ; STROHL (Henri), *Le protestantisme en Alsace*, Strasbourg 1950, réédition 1990 et « L'esprit républicain et démocratique dans l'Eglise protestante de Colmar de 1648 à 1848 », *Deux siècles d'Alsace française*, Strasbourg 1948, p. 429-474 ; VOGLER (Bernard), « Le maintien et la vitalité de la communauté protestante », *Histoire de Strasbourg*, Editions Istra, 1981, t. III, p. 409-426.
116. AMAE Paris, t. 39, f. 8.
117. AMAE Paris, t. 39, f. 9.
118. AMAE Paris, t. 39, f. 74.
119. AMAE Paris, t. 39, f. 129.
120. MULLER (Claude), « Wir haben den selben Herrgott. Luthériens et catholiques en Alsace au XVIII^e siècle », *Terres d'Alsace, chemins d'Europe. Mélanges offerts à Bernard Vogler*, PUS, 2003, p. 423-445.
121. Jean Léonard Froereisen, né à Breuschwickersheim le 9 mai 1694, plusieurs fois recteur et doyen de l'Université, pasteur du Temple neuf de 1734 à 1761, adversaire déterminé du piétisme, décédé à Strasbourg le 13 janvier 1761, cf. GREISLER (Paul), « Froereisen », *NDBA*, n°12, 1988, p. 1067.
122. AMAE Paris, t. 40, f. 190.
123. AMAE Paris, t. 43, f. 9.
124. Jean Daniel Schoepflin, né à Sulzburg en Bade-Wurtemberg le 6 septembre 1694, décédé à Strasbourg le 7 août 1771, cf. VOSS (Jurgen), « Schoepflin », *NDBA*, n°34, 1999, p. 3527-3528 ; *Jean Daniel Schoepflin (1694-1771). Un Alsacien de l'Europe des Lumières*, Strasbourg 1999, 386 p., *Johan Daniel Schöpflin. Wissenschaftliche und diplomatische Korrespondenz*, Stuttgart 2002, 686 p., VOGLER (Bernard) et VOSS (Jurgen), *Strasbourg, Schoepflin et l'Europe au XVIII^e siècle*, Bonn 1996, 341 p.
125. AMAE Paris, t. 40, f. 226.
126. AMAE Paris, t. 43, f. 159.
127. AMAE Paris, t. 42, f. 353.
128. Ferdinand Samson de Landsberg, né à Meistratzheim le 5 décembre 1699, décédé le 7 février 1771, cf. HAAS (Claire), « Landsberg », *NDBA*, n°23, 1994, p. 2196.
129. BARTH (Médard), « Das Visitandinnen-Kloster an Sankt Stephan zu Straßburg (1683-1792) », *Archiv für elsässische Kirchengeschichte*, t. 1, 1926, p. 168-276. En juin 1723, « le roi accorde la place dans le monastère des religieuses de la Visitation de Sainte Marie à Strasbourg vacante par la retraite de Marie Françoise Marguerite d'Andlau en faveur de Rathsamhausen » (AMAE Paris, t. 39, f. 59).
130. AMAE Paris, t. 40, f. 343.
131. AMAE Paris, t. 39, f. 351. Pour une période postérieure, citons Folard écrivain de Ratisbonne le 12 novembre 1750 : « Le fief de Schiroffen ou Giraine [= Schirrein] situé en Alsace se trouvant

vacant par la mort de Niedhammer de Wassembourg, le baron de Menschery vous supplie de l'honorer de votre puissante protection avant que l'Electeur Palatin ait eu le temps d'employer sa recommandation... quoique nous ayons eu jusqu'ici lieu d'être content de ce ministre palatin, dont les bons sentiments ne sont jamais démentis, il est cependant sûr que ce serait bien autre chose s'il devenait sujet et vassal de Sa Majesté ». (AMAE Paris, t. 43, f. 403).

132. AMAE Paris, t. 40, f. 315.

133. AMAE Paris, t. 39, f. 70.

134. STREICHER (Jean-Claude), « Comment Lauterbourg est devenue française (1678-1815) : histoire d'un bailliage contesté », *L'Outre-Forêt*, n°31, 1980, p. 30-42 et MULLER (Claude), *L'Outre-Forêt au XVIII^e siècle*, p. 46-53.

135. Damien Hugues Philippe de Schoenborn, né à Mayence le 19 septembre 1676, fils d'un comte d'Empire également conseiller privé impérial, neveu de Lothaire François de Schoenborn, archevêque de Mayence, devient cardinal le 29 mai 1716, coadjuteur de Hartard de Rollingen en 1716, est consacré évêque de Spire le 24 février 1721. A partir de 1722, il commence à faire construire un palais épiscopal et l'église Saint-Pierre à Bruchsal. Il décède à Bruchsal le 19 août 1743.

136. La rencontre avec le cardinal de Schoenborn et l'intendant ne figure pas dans SPACH (Louis), *Lettres écrites à la Cour par d'Angervilliers, intendant d'Alsace de 1716 à 1724*, Strasbourg 1878, 162 p.

137. AMAE Paris, t. 39, f. 62.

138. Nicolas Louis de Zinzendorf (1700-1760), conseiller juridique à la Cour de Dresde en 1721, chef spirituel des « frères moraves » à Herrnhut.

139. AMAE Paris, t. 39, fs 63 à 65.

140. AMAE Paris, t. 39, f. 66.

141. AMAE Paris, t. 39, f. 68.

142. Né à Haselünne le 25 février 1666, remplaçant du vicaire général à partir de 1714, vicaire général et official en 1739, évêque d'Uranopole la même année, décédé à Strasbourg le 12 mai 1756, cf. CHÂTELLIER (Louis), « Riccius », *NDBA*, n°31, 1998, p. 318.

143. AMAE Paris, t. 39, f. 254.

144. AMAE Paris, t. 40, f. 5 ; cet épisode a été évoqué par STREICHER (J.-C.), *art. cité*, p. 30-42.

145. AMAE Paris, t. 40, f. 131.

146. AMAE Paris, t. 42, fs 309-311 et réponse f. 313.

147. Jean François Spon, né à Strasbourg le 10 octobre 1696, épouse à Strasbourg cathédrale le 17 juillet 1732 Anne Marie Françoise Gelb, la fille d'un membre du grand sénat de Strasbourg, décédé à Strasbourg le 6 avril 1773, cf. SPON (S.). « Les barons de Spon d'Alsace », *ASHAC*, 1976-1977, p. 49-56 et SCHMITT (Jean-Marie), « Jean François Spon », *NDBA*, n°35, 2000, p. 3708.

148. AMAE Paris, t. 39, fs 230 et 232.

149. AMAE Paris, t. 39, fs 245 et 260.

150. AMAE Paris, t. 39, f. 323.

151. Il s'agit de François Dietremann, né à Vic-sur-Seille le 28 novembre 1656, époux de Marie Julienne de Boisgautier, décédé à Colmar le 30 mars 1729, cf. MULLER (Cl.), EICHENLAUB (J.-L.), *Messieurs*, p. 70-73 et MULLER (Cl.), « La mémoire sur la Haute Alsace de François Dietremann (1694) », *ASHAC*, 1999-2000, p. 45-64.

152. LUTZ (Jean-François), *L'administration municipale de Sélestat au XVIII^e siècle*, thèse de l'Ecole Nationale des Chartes, Paris, 2002.

153. AMAE Paris, t. 39, f. 333.

154. AMAE Paris, t. 39, f. 339.

155. AMAE Paris, t. 39, f. 357.

156. Il échoit à François Mathias Muller, né à Dambach-la-Ville le 20 novembre 1676, nommé le 21 juin 1729, « sans qu'il ait fait aucune démarche pour l'obtenir », décédé à Colmar le 18 février

- 1755, cf. MULLER (Cl.), « Les Muller, prêteurs royaux de Colmar au XVIII^e siècle », *ASHAC*, 2001-2002, p. 5-22.
157. AMAE Paris, t. 39, fs 361 et 373.
158. AMAE Paris, t. 39, f. 377.
159. AMAE Paris, t. 40, fs 9 et 37.
160. AMAE Paris, t. 40, f. 39.
161. AMAE Paris, t. 40, f. 44.
162. AMAE Paris, t. 40, f. 181.
163. AMAE Paris, t. 40, f. 213 et mémoire pour établir un prévôt de marchand, t. 40, f. 241 (12 juillet 1733).
164. AMAE Paris, t. 42, fs. 123 et 126.
165. AMAE Paris, t. 42, f. 142.
166. AMAE Paris, t. 42, f. 457.
167. AMAE Paris, t. 43, f. 340. Le fils de Jean François Spon, François Nicolas Spon, né à Strasbourg cathédrale le 4 décembre 1735, décédé à Londres le 20 août 1800, est premier président du Conseil souverain d'Alsace de 1775 à 1790, cf. MULLER (Cl.), EICHENLAUB (J.-L.), *Messieurs*, p. 218-226.
168. Jean Conrad Pfeffel, né à Müdingen en Bade le 3 mai 1682, épouse le 19 juin 1724 Anne Marie Herr, décédé à Colmar le 15 mars 1738, cf. BRAEUNER (Gabriel), « Jean Conrad Pfeffel », *NDBA*, n°29, 1997, p. 2983.
169. AMAE Paris, t. 39, f. 236.
170. AMAE Paris, t. 42, fs. 33 et 38.
171. AMAE Paris, t. 42, fs. 204-207.
172. AMAE Paris, t. 42, f. 253. Le 10 avril 1738, le prêteur de Colmar, Muller, « a distrait des papiers Pfeffel ceux ayant rapport aux affaires dont le ministère l'avait chargé » (t. 42, f. 229).
173. AMAE Paris, t. 42, f. 266. Jean Conrad Pfeffel est le père du diplomate Chrétien Frédéric Pfeffel et du poète Théophile Conrad Pfeffel, cf. HENRI-ROBERT (J.), « Chrétien Frédéric Pfeffel, Stettmeister de Colmar, juriconsulte et diplomate de Louis XV à Napoléon », *ASHAC* 1978, p. 69-74 ; BRAUENER (G.), *Pfeffel l'Européen, esprit français et culture allemande en Alsace au siècle des Lumières*, Strasbourg 1994, 233 p. et notices dans *NDBA*, n°29, 1997, p. 2982-2986. Voir aussi SALOMON (A), « Les Alsaciens employés au ministère des Affaires étrangères à Versailles aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue d'Histoire Diplomatique*, octobre-décembre 1931, p. 5-16.
174. Jean Baptiste Denis Regemorte, né à Landau le 7 novembre 1692, chanoine de Saint-Pierre-le-Jeune de 1715 à 1732, assesseur de l'officialité depuis 1716, conseiller-clerc au Conseil souverain d'Alsace de 1725 à 1743, décédé à Strasbourg Saint-Pierre-le-Jeune le 26 septembre 1769, cf. LIVET (Georges), « Regemorte », *NDBA*, n°30, 1997, p. 3119 et MULLER (Cl.), EICHENLAUB (J.-L.), *Messieurs*, p. 186.
175. AMAE Paris, t. 42, f. 216.
176. AMAE Paris, t. 42, f. 220.
177. AMAE Paris, t. 42, f. 222.
178. AMAE Paris, t. 42, f. 232.
179. Jérémie Eberhard Linck, né à Strasbourg le 4 mars 1685, époux de Salomé Catherine Feltz, la fille d'un professeur de droit, doyen du chapitre Saint-Thomas, décédé à Strasbourg le 7 janvier 1743, cf. THOMANN (Marcel), « Jérémie Eberhard Linck », *NDBA*, n°24, 1995, p. 2381-2382. Sa sœur Anne Marguerite Linck (1701-1742) épouse en 1720 Jean Christophe Fingado, greffier du bailliage de Dorlisheim. Elle se convertit au catholicisme le 7 novembre 1722. Sur les douze enfants du couple, les deux premiers sont protestants, tous les autres catholiques, d'après les notes de Louis Kammerer, conservées à la Bibliothèque du Grand séminaire de Strasbourg, ms 6021/20.

- 180.** Jean François Bruges, né à Epinal le 12 septembre 1696, décédé à Colmar le 16 décembre 1766, inhumé à la collégiale Saint-Martin, avait l'estime de Christophe de Klinglin, cf. MULLER (Cl.), EICHENLAUB (J.-L.), *op.cit.*, p. 52.
- 181.** AMAE Paris, t. 42, f. 274.
- 182.** AMAE Paris, t. 42, f. 276.
- 183.** AMAE Paris, t. 42, fs. 279 et 281.
- 184.** AMAE Paris, t. 42, fs. 292, 293, 295.
- 185.** AMAE Paris, t. 42, fs. 364-366.
- 186.** Jean Georges Schertz, né à Strasbourg le 27 mars 1678, décédé à Strasbourg le 1^{er} avril 1754, cf. NDBA, n°33, 1999, p. 3424.
- 187.** Jean Daniel Osterried, né à Strasbourg le 28 décembre 1703, époux de Marie Madeleine Linck, la fille du juriste déjà cité plus haut, décédé à Strasbourg le 17 décembre 1742, cf. GREISSLER (Paul), « Jean Daniel Osterried », NDBA, n°29, 1997, p. 2921.
- 188.** AMAE Paris, t. 42, f. 304.
- 189.** AMAE Paris, t. 42, fs. 327, 329, 339, 340. Cet incident a été signalé par VOSS (Jurgen), *Universität, Geschichtswissenschaft und Diplomatie im Zeitalter der Aufklärung*, München 1971, p. 309.
- 190.** Sans doute Jean Philippe Kormann, né à Strasbourg Saint-Nicolas le 11 mars 1696, célibataire, décédé à Paris le 13 novembre 1777, cf. FUCHS (François Joseph), « Kormann », NDBA, n°22, 1994, p. 2087.
- 191.** François Marie Gayot de Bellombre (1699-1776), époux d'Anne Marie Baron, préteur de Strasbourg de 1761 à 1769, conseiller d'Etat, cf. LIVET (Georges), « Gayot », NDBA, n°12, 1988, p. 1130.
- 192.** AMAE Paris, t. 42, fs. 171, 177-179.
- 193.** AMAE Paris, t. 42, f. 173.
- 194.** AMAE Paris, t. 42, f. 304.
- 195.** AMAE Paris, t. 42, fs. 314, 319. Signalons encore une candidature spontanée, datant du 28 avril 1746 : « deux hommes sont pensionnés pour traduire des pièces allemandes et répondre sur des matières de droit public de l'Empire. Conigliano, avocat au Conseil souverain d'Alsace et à la chambre impériale de Vetzlar, secrétaire interprète auprès de Chavigny pendant son séjour en Allemagne, supplie le marquis d'Argenson de vouloir accorder la survivance » (AMAE Paris, t. 43, f. 330).
- 196.** BAYER (René), « Jean Gaspard de Hatzel (1668-1746) : un personnage haut en couleur », *L'Outre-Forêt*, n° 41, 1983, p. 21-24 ; VOGT (Jean), « Encore le subdélégué Hatzel », *L'Outre-Forêt*, n°79, 1992, p. 25-26 ; MULLER (Claude), *L'Outre-Forêt au XVIII^e siècle*, p. 74-79.
- 197.** AMAE Paris, t. 39, f. 323. Le 9 mars 1703, Jean Barthélémy Huguin, bailli de la préfecture royale de Haguenau, « n'étant plus en état de vaquer à sa charge tant à cause de son âge avancé et de ses infirmités que faute d'enfants », vend son office à Jean Gaspard Hatzel pour 14 000 livres à Strasbourg, un office revendu dès le 15 septembre 1703 par Hatzel à Mathias Muller pour 16 000 livres, voir ADBR, 6E 41/33.
- 198.** AMAE Paris, t. 40, fs. 300 et 301.
- 199.** MULLER (Claude), « L'immense richesse du bailli de Germersheim, Philippe de Weber », *L'Outre-Forêt*, n°117, 2002, p. 13-20. Weber acquiert le Geisberg après le décès de Hatzel.
- 200.** AMAE Paris, t. 40, f. 320.
- 201.** Joseph Scheling, né à Colmar le 24 octobre 1700, profès le 4 novembre 1719 (P. François), ordonné le 18 décembre 1725, prieur de Wissembourg de 1734 à 1737, à Wissembourg en 1739, mis en cause car pendant la guerre a passé le Rhin (AM Haguenau, GG 17, f. 35), à Landau en 1743, prieur de Haguenau de 1746 à 1752, assiste au chapitre provincial tenu à Colmar en 1765, décédé à Colmar le 28 avril 1775, cf. MULLER (Claude), *Les ordres mendiants en Alsace au XVIII^e siècle*, p. 11, 13, 46, 47, 48, 60.
- 202.** AMAE Paris, t. 42, fs. 62-64 et 67.

203. KRUMHOLZ (Charles), « Les Antoine de Cointoux, derniers préteurs royaux à Haguenau sous l'Ancien Régime », *Bulletin de la société d'histoire de Haguenau*, 1924, p. 43-48 et 52-60.
204. AMAE Paris, t. 42, f. 202.
205. AMAE Paris, t. 42, fs. 231, 260, 261.
206. AMAE Paris, t. 42, f. 435.
207. AMAE Paris, t. 43, f. 194.
208. SCHLAEFLI (Louis), « Le couvent des pénitentes de Sainte-Madeleine à Strasbourg. Notes historiques et artistiques. Leçons d'un obituaire », *Annuaire de la société des Amis du Vieux Strasbourg*, t. 26, 1998-1999, p. 65. Hatzel est un bienfaiteur du couvent. Une de ses filles y était-elle religieuse ?
209. AMAE Paris, t. 43, fs. 341, 343, 344, 347.
210. AMAE Paris, t. 39, f. 150.
211. AMAE Paris, t. 40, f. 250.
212. Son père Jean Christophe Guntzer est membre du magistrat, protestant converti au catholicisme, cf. GREISSLER (Paul), « Guntzer », *NDBA*, n°14, 1989, p. 1335.
213. AMAE Paris, t. 43, fs. 182 et 186.
214. AMAE Paris, t. 43, fs. 199, 200, 202.
215. « L'Allemagne restera toujours neutre », écrit Guntzer le 20 janvier 1744 (AMAE Paris, t. 43, f. 206) qui envoie au ministère un rapport sur l'Electeur de Bavière le 6 juin 1746 (AMAE Paris, t. 43, f. 340).
216. Le 6 janvier 1739, le ministère demande « des éclaircissements sur Scheffting qui a fait un voyage à Vienne » à Brou. L'intendant répond : « C'est un jeune homme de 35 à 36 ans, professeur pour l'histoire et l'éloquence. Il connaît le français, l'allemand et le latin. Pour voir ses compétences en droit public, on peut lui proposer quelques travaux » (AMAE Paris, t. 42, fs. 296 et 300).

RÉSUMÉS

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, la « frontière d'Alsace » constitue le théâtre d'un double jeu de force. Le premier, d'ordre politique, lié aux conséquences de 1648, montre une province, la « France allemande », insuffisamment francisée au gré du pouvoir monarchique. Le second, d'ordre religieux, insiste sur une région, faisant figure de pays exotique dans la France catholique, du fait de l'imposante minorité luthérienne, à la fois riche et influente. Ces deux obstacles paraissent insurmontables. Pourtant la diplomatie française exploite ces deux supposées faiblesses pour les transformer en atouts, en employant des Alsaciens, tant catholiques que luthériens, dans « les affaires d'Allemagne ». Peut-on même affirmer que le ministère des Affaires étrangères s'accommode d'une Alsace allemande et luthérienne, se fondant dans un moule germanique pour tenter d'accroître l'influence de la France en Allemagne ?

In the first half of the 18th century, the « Alsace frontier » becomes the theater of a double play of power : a *political* one, linked to the consequences of 1648, showing a province – «German France» – insufficiently frenchified in the eyes of the monarchy; a *religious* one which makes it appear (considering its huge, wealthy and influential lutheran minority) like an exotic piece of land within catholic France. Both aspects (political and religious) seem to be overwhelming obstacles. However, the french diplomacy uses these two alleged weaknesses to turn them into assets by

having the Alsatians – the catholics as well as the lutherans – play a part in the «German Affairs». On may even assume that the ministry of Foreign Affairs isn't against a german – lutheran Alsace taking on german traits, as long as it can increase France's influence in Germany?

In der ersten Hälfte des 18. Jahrhunderts ist die elsässische Grenze das Theater eines doppelten Kräftespiels. Das Erste, politischer Art, sich auf die Konsequenzen von 1648 beziehend, zeigt eine Provinz, «das deutsche Frankreich», ungenügend französisiert nach königlichem Belieben. Das Zweite, religiöser Art, setzt den Akzent auf eine Gegend, die im katholischen Frankreich einem exotischen Land gleichkommt, wegen seiner beeindruckenden evangelischen Minderheit, die sowohl wohlhabend als auch einflussreich ist. Diese zwei Hindernisse scheinen unüberwindbar. Doch die französische Diplomatie nutzt diese zwei angenommenen Schwächen, um sie in Trumpfe zu wandeln, indem sie die Elsässer, sowohl die Katholischen als auch die evangelischen, in den «Angelegenheiten Deutschlands» einsetzt. Könnte man nicht sogar behaupten, dass das Auswärtige Amt sich letztendlich mit einem sowohl deutschen als evangelischem Elsass abfindet, jenes in einem deutschen Muster aufgeht, um den Einfluss Frankreichs in Deutschland zu verstärken?

AUTEUR

CLAUDE MULLER

Docteur ès lettres en histoire et en théologie